LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou Recuëil Historique & Politique sur les matieres du tems,

Contenant aussi quelques Nouvelles de Litte; rature, & autres remarques curieuses.

A V R I L 1706.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERB, à l'Enseigne de la Verité.

M. DCC. YI.

AVIS DU LIBRAIRE.

L'Edition des premiers mois de ce fournal n'ayant pas été suffisante pour satisfaire la curiosité de tous ceux quien ont demandé pour en faire des recueils, on a été obligé de les remettre sous la Presse; on donne avis au Public que cette nouvelle Edition est achevée, & qu'on y a corrigé quelques fautes à impression qui s'étoient glissées dans la premiere; ainsi on est presentement en état d'en fournir des exemplaires complets, ou des mois separez à ceux qui en demanderont.

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique

Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature, & autres Remarques curieuses.

Avril 1706.

ARTICLE I.

Qui renferme ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL dépuis le mois dernier.

.1. Etoit chez les Romains une maxime du droit des gens, que la mer étoit libre à toute sorte de peuples, & aucune Puissance ne pouvoit se l'aproprier, pas même pour le droit de pêche. Quelques Auteurs ont mis la mer en paralelle avec l'air, pour mieux nouspersuader qu'elle est par le droit de nature commune à tous les hommes. Les Puissances qui dominent aujourd'hui en Europe, semblent avoir renoncé à ce droit de nature, principalement dans les endroits où les mers font serrées entre deux terres: On sçait que les Couronnes du Nord donnent la Loi à tous les Bâtimens qui passent au Détroit du Sund, le-

La mer dott être libre à tous les hommes Droit qu'on veut établir à Gilbraltar. quel a souvent occasionné des guerres sanglantes: Les Anglois & les Hollandois se sont quelquesois disputé l'Empire de la mer. fur tout dans celleque nous connoissons sous le nom de la Manche. Il n'y avoit que le Détroit de Gilbraltar, où se fait la sonction de l'Ocean avec la Mediterannée, qui fût libre à toutes les Nations de l'Europe, même aux peuples de Barbarie; toute sorte de Bâtimens avoient droit d'y passer sans payer aucuns droits: mais dépuis que les Anglois se sont emparés de Gilbraltar, (resolus de conserver cette Place, pour ôtages des dépenses extraordinaires qu'ils font pour le soutient des prétentions de la Maison d'Autrichesor la Monarchie d'Espagne,) ils ont voulu imposer un droit sur tous les Vaisseaux marchands qui passent dans ce Detroit.

Comme ce droit portoit autant de préjudice au commerce de toutes la Nations, que de profit au Gouverneur & aux autres Officiers que la Reine a établi dans cette Place, on a bientôt vû éclater les plaintes des Negocians: Ce Gouverneur sous pretexte d'être informé de ce qui se passoit en mer, faisoit croiser deux Fregates dans le Détroit, qui obligeoient tous les Vaisseaux marchands de relâcher à Gilbraltar: Les mauvais imitateurs de St. Matthieu, exigeoient des droits d'entrée & de sortie de ces Vaisseaux de même que de ceux qui y relâchoient volontaire-

ment ou par necessité.

La Reine d'Angleterre avertie de ces La Reine concussions, par les plaintes que les Genois, d'Angleter les Livornois, les Venitiens, &c. lui ontsait re défend de faire, comme à l'unique Puissance reconnue l'éxiger. aujourd'hui à Gilbraltar, a par un esse de la

Justice

des Princes &c. Avril 1706. sustice & de sa politique, donné ses ordres pour remedier à ces abus: Cette Princesse avant assemblé un Conseil extraordinaire le 18. Fevrier, où cette matiere fut amplement agitée, on y dressa une Declaration, dont on donna des copies à tous les Ministres qui sont à Londres; par laquelle la Cour d'Angleterre déclare le Port de la Ville de Gilbraltar, un Port libre à toutes les Nations Neutres ou Alliées de l'Angleterre, exempt de toutes fortes de droits d'entrée & de sortie. On a remarqué deux choses dans cette Declaration: la premiere qu'on n'ordonne aucune restitution des droits mal exigez, & par consequent aucun châtiment contre les concussionnaires; la seconde qu'il n'y est point parlé de l'Archiduc, comme si la conquête de cette Place ne le regardoit pas.

II. L'Armée de Portugal s'est mise en mouvement pour marcher vers l'Estramadure, asin d'y faire diversion, en faveur des ment de l'ararmes des Alliez en Catalogne & au Royau-mée de Porme de Valence: tous les avis de Lisbonne, tugal.
semblent vouloir nous persuader que les
Portugais, profitant de l'éloignement des
troupes Françoises, tenteront de nouveau
le siege de Badajox, ou entreprendront celui

de Merida.

III. Le Roi d'Espagne, connoissant le merite de Don Pedro, Religieux de l'Ordre de St. François, l'a recompensé de l'Evêché de Porte-Rico. L'acceptation qu'il en a faite nous aprend que le vœu de pauvreté n'est pas une regle generalement suivie & inseparable des obligations de son Ordre.

Si le Religieux en chaire, A préché l'humilité. Et l'usage salutaire Qu'on fait de la pauvreté; S'il quitte froc & ceinture. Pour prendre une Prelature: Il trompe três-peu de gens, La conduite du bon Pere. Nous montre que dire & faire, Sont deux points fort differens.

Comparaivaison d'Annibal avec L'Archiduc.

IV. Lorsque l'Archiduc passa en Espagne, les Politiques envilagerent ce dessein, aussi hardi que celui d'Annibal lors qu'il passa en Italie, pour en faire la conquête, car ni l'un ni l'autre n'avoient ni Places, ni Magazins, ni retraite asseurée. La seule reputation d'Annibal jetta la terreur dans l'Italie, & facilita son entreprise; celle de l'Archiduc n'est pas à la verité si bien établie, mais la puissante Flotte qui l'escortoit, & l'humeur changeante des Catalans, ne laisserent pas d'allarmer d'abord les esprits, & de donnet d'heureuses esperances de réussir dans le projet que les Alliez avoient formé.

Mais à peine cette formidable Armée Navale se fut éloignée des Côtes, qu'on vit le seu

de la revolte qui devoit embraser toute l'Es-Les Espa- pagne, s'éteindre petit à petit, & la crainte des anols revien- Partisans du Roi Philippe se dissipa en partie: La Cour de Madrit implora le secours de celle de France, qui de son côté a fait de puissans efforts pour enlever pendant le quartier d'Hiver, une partie des conquêtes que les ennemis des deux Couronnes avoient faits en Espagne pendant la derniere Campagne.

ment de leur cerreur.

des Princes &c. Avril 1706. 231

V. Toutes les mesures étant prises pour entrer en Catalogne par le Roussillon & par du Duc de l'Arragon, le Duc de Noailles y penetra le Noailles en 8. Fevrier par le col de Porteils, & le Sr. Catalogne. de Courten à la tête de sept Bataillons & de quelques Escadrons, entra par le col de Pertus Ces deux Corps qui pouvoient composer 8000. hommes, se joignirent prés de Jonquieres: Il seroit ennuyeux de raporter tous les Bourgs, Villages & Châteaux d'où les François chasserent les Rebelles, presque par tout avec peu de refistance. crut d'en trouver à Figuieres, où il y avoit 600. Anglois ou Hollandois, avec douze cens Miquelets ou Catalans, sans la Bourgeoisie; mais ayant apris l'aproche de Mr. de Courten, ils abandonnerent la Place le 9. & les Habitans envoyerent porter les clefs aux François. Le Duc de Noailles fit publier du Roi d'Es. dans tous les endroits où il put penetrer , pagne, l'Amniste du Roi d'Espagne, par laquelle on promettoit grace à tous les Catalans qui se retireroient chez eux pour y cultiver leurs terres,& qu'on feroit pendre ou passer au fil de l'épée tous ceux qu'on trouveroit portant les armes contre Sa Maiesté. Cette Ordonnance qui a été éxécutée au pied de la lettre, a obligé la plus grande partie de la Catalogne de se soumettre, & de prêter serment de fidelité. Ce General s'empara de Bascara, de Flevia, & de quelques autres Postes importans.

Milord Dunegall, qui commande dans Gironne, connoissant de quelle importance étoit le Poste de Bascara, & celui de Navarta, fit prendre les armes aux Païsans des environs de sa Place, & les envoya soutenus

Amnistie

232 La Clef du Cabinet

d'un détachement de sa Garnison, pour reprendre ces deux Postes; mais Mr. de Noailles sit deux détachemens de son Armée, qui battirent & mirent en suite les Rebelles; il y en eut 500, tuez & cent prisonniers prés de Bascara, & cent devant Navarta, Voilà en substance quels ont été les progrés de Mr. de Noailles.

Progrés de Mr. de Theffé en Catalegne.

VI. Mr. le Maréchal de Thessé ayant passé l'Ebre, s'est aussi emparé de plusieurs Châteaux & autres Postes où les Rebelles s'étoient fortissez; la Ville de Calazeyte ayant sait quelque resistance, a été pillée & brulée, & plus de 150. hommes qu'on prit se sarmes à la main, furent passez au sil de l'épée: Cette severité obligea les Garnisons de Val Roblés, d'Horta, de Batea, & une grande étenduë de Païs, de mettre armes bas, & de prêter serment de sidelité au Roi Philippe.

La Ville de Miravet où il y avoit un bon Château avec de l'Artillerie & une nombreuse Garnison, ne suivit pas cet exemple: Mr. de Thesse sit sommer le Gouverneur de se rendre, sous peine d'être pendu comme un Sujet traitre & Rebelle à son Roi; cela ne l'éstraya pas: il soutint un siege de trois jours, au bout duquel il se rendit à discretion; Mr. de Thesse lui tint parolle,

Gouverneur pendu.

cela ne l'éffraya pas: il foutint un fiege de trois jours, au bout duquel il fe rendit à discretion; Mr. de Thesse lui tint parolle, le fit pendre & six des principaux. Le Commandant de Tortose écrivit un billet au Maréchal de Thesse pour se plaindre de ce que contre les loix de la guerre, il avoit fait pendre un Gouverneur de Place: Mr. de Thesse répondit au dos du même billet; je sçai mieux les loix de la guerre que vous; & pour vous les aprendre, je vous anonce

des Princes &c. Avril 1706. anonce, que si vous tombez entre mes mains, je vous ferai pendre aussi bien que 66 le camarade que vous regrettez si fort, tous les traitres & rebelles à leur Souverain & à leur Patrie meritent un pareil traitement, il n'y a que la clemence " de de Sa M. C. qui puisse les en garantir.

VII. Milord Peterborough ayant marché au secours du Royaume de Valence, avec la plus grande partie des troupes reglées qu'il a tirée de Catalogne, le jetta dans la Capitale de ce Royaume, ce qui en a retardé sa prise ou sa reduction; mais je ne scai si cette démarche ne sera pas préjudiciable aux interêts de la cause qu'il soûtient, car qui trop embrasse mal étreint; il auroit peut-être mieux valu se conserver la possession de Barcelonne, que de vouloir envahir deux ou vaise man. trois Provinces avec si peu de troupes. l'ai œuvre. de la peine à croire que les François eussent ôsé entreprendre ce siege, s'ils y avoient soû fept à huit mille hommes de bonnes troupes pour disputer la descente & deffendre la Place: Ou'il me soit permis de direen pasfant, que l'Archiduc ne pouvoit pas être plus mal servi dans cette occasion, & tout jeune qu'il est, je suis persuadé qu'il reconnoit dans cette rencontre la difference qu'il v a de ce Milord au feu Prince de Darmstadt, qui assurément n'auroit pas fait ce pas d'école: la conduite qu'il tint aprés la prise de Gilbraltar, a persuadé toute l'Europe de son habileté, car sans s'amuser de penetrer plus avant dans un tems si peu propre à faire des conquêtes, il donna toute son application à conserver celle de cette porte

Milard Peterborough à Valence.

La Clef du Cabinet porte d'Espagne, & il en vint à bout; oui, ie croi que Milord Peterborough auroit conservé facilement la Capitale de Catalogne jusqu'au retour de la Flote des Al-

liez s'il en avoit fait son principal objet : Nous apprendrons par les suites si sa conduite sera approuvée à Londres & chez

les Alliez. Départ du

gne.

VIII. Enfin le Roi d'Espagne partit de Roi d'Espa- Madrit le 23. Fevrier pour s'aller mettre à la tête des Armées en Catalogne, afin d'assieger Batcelonne par terre, pendant que Mr. le Comte de Toulouse l'attaquera par mer, avec la Flote de France, qui mit à la voile de Toulon le 2. Mars. Toute l'Europe a les yeux attentifs sur cette expedition, dont nous pourrons dire quel-

La Reine

Confeil de que chose de plus positif le mois prochain. Sa M. C. a laissé pendant son absence le Gouvernement des affaires à la Reine. & lui a nommé pour Conseillers du Cabinet le Marquis de Mansera, le Duc de Montellano, le Duc de Veraguas, & l'Ambassadeur de France.

ARTICLE Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE dépuis le mois dernier.

Liste des I. Y 7 Oici l'état des Vaisseaux du premier Va: Seaux & second rang, qui composent la Flotte de France, sous les ordres de Mr. François. le Comte de Toulouse.

> Vaisseaux. Le Parfait. Le Neptune,

Commandans. Mr. l'Amiral, Mr. le Mar. de Cœuvre. des Princes &c. Avril 1706. 235

Le Sceptre. Le St. Esprit. Le Henry. L'Intrepide. Le Vainqueur. L'Eclatant. Le Furieux. Le Toulouse. Le Serieux. Le Bizarre. Le Trident. L'Heureux. Le Content. Le Fendant. L'Escouil. Le Fleuron. Le St. Louis. Le Diamant. L'Entreprenant. Le Rubis. L'Invincible. Le Sage. Le Mercure.

Le Vermandois.

M. de Langeron. Mr. du Casse. Mr. de Bellefontaine. Mr. de Sebeville. Mr. de Villars. Mr. du Palais. Mr. Dailli. Mr. Chabert. Mr. de Champigny. Mr. de Cerquiny. M. de Château neuf Morant, Mr. Duquêne Mosnier. Mr. de la Roche Alard. Mr. de Modene. Mr. de Pontal. Mr. de Mons. Mr. de Hautefort. Mr. de Lautier. Mr. de Cafaro. Mr. de Grancey. Mr. de Boulainvillier. Mr. la Roche-Alard. Mr. de Beauquiere. Mr. de Bethune.

Outte ces 26. Vaisseaux, il ya deux Fregates, quatre Brûlots & deux Galiotes à Bombes, sans comprendre les Galeres & les Bâtimens de transport.

II. Le Roi a nommé les Generaux qui Generaux doivent commander ses Armées cette Cam-des Armées pagnes qui sont Messieurs le Duc de Ven-françoises. dôme en Lombardie, de la Feüillade en Piémont, de Villeroi en Flandres, de Villars sur le Rhin, de Marsin sur la Moselle, de Roquelaure en Languedoc, de Noailles en Roussillon, de Tessé en Catalogne, & de

26 La Clef dn Cabinet

de Bervick en Estramadure. Ce dernier a été fait Marechal de France, afin de lui donner un tître de distinction parmi les Espagnols; car les fils naturels des Rois d'Angleterre, n'ont que le tître de Duc ou de Milord. Mr. de Vendôme & presque tous les Generaux qui étoient venus en Cour, sont partis en poste pour retourner chacun à leur devoir.

Gouvernemens donnés.

III. Le Roi a donné au Marquis de Villette, Lieutenant General de ses Armées Navales, la Lieutenance de Roi de Poitou: celle de Bourgogne avec le Gouvernement des Ville & Château de Bourbon-Lancy, a été donnée à Mr. de Château Gué. Le Gouvernement de Mont-Dauphin à Mr. de Lapara, qui vaut 12000. livres de rente, sans être obligé à residence: celui de Niord, qui vaut 4000 livres de rente a été donné à Mr. de Villene, & la Commanderie de St. Loijis, vacante par la mort de Mr. de Polastron, a été donnnée à Mr. de Caraman, qui fit une retraite si approuvée, lors que les Alliez surprirent les Lignes de Brabant la Campagne derniere.

Personnes exilées. IV. Le Comte de Charmel, qui s'étoit retiré à l'institution de l'Oratoire, a été exilé dans ses terres de Normandie, accusé d'être partisan du Jansenisme. L'Abbé Besse de Charost a aussi été exilé en Auvergne sa patrie; je ne sçai pas quel est son crime, à moins que ce ne soit le Sermon qu'il débita aux Barnabites, pendant l'Assemblée du Clergé; car en faisant l'éloge de St. Eloy, il eut l'imprudence de débiter une violente saire contre le luxe des Evêques, & leur peu de charité. Si ce n'est pas là la cause

des Princes &c. Avril 1706. 237 de son exil, ce ne lui sera pas non plus un

sujet de justification.

V. Au mois de Février un Savovard. Valet de Chauderonnier, étant allé à Turin Magazin pour son commerce, fut gagné par un des de Briancon Ministres de Mr. le Duc de Savoye, qui brâlé. lui promit 50. Pistolles, s'il mettoit le feu au Magazin de Briançon, où l'on prétendoit qu'on avoit assemblé partie des munitions de guerre pour le siege de Turin. Il exécuta son dessein, mais il n'veut que quatorze quintaux de poudre, & quelques Grenades où le feu prit, ce qui fit sauter une partie du Magazin, & tua dix ou douze hommes.

VI. Par Arrêt du Conseil d'Etat du 17.Fevrier 1706. le Roi a destiné cinq millions rembourser pour aquiter des billets de la Monoye les billets des pour une pareille somme : ceux qui veulent Monoyes. en être pavés, doivent s'adresser aux Sieurs Eulder & Boula, Directeurs & Contrôleurs de la Monoye de Paris, qui leur expedieront des Billets de 500. livres chacun, en fixant le jour qu'ils pourront être payez à l'Hôtel des Monoyes de Paris. De maniere que chaque jour ouvrable, pendant les mois de Mars, Avril, Mai & Juin, on payera cinquante mille livres par jour jusques & à concurrence des cinq millions. Ce rembour-1ement fera plaisir aux particuliers, & déchargera la Couronne de trois cens foixante-quinze mille livres d'interêt annuel.

VII. On a publié un autre Arrêt du même Conseil du 2. Mars, qui renouvelle & réstere les défenses ci-devant faites pour le rêt qui détransport des especes & matieres d'or & d'ar-

Arrêt bour

gent fend le tran-

peces.

sport des ef- gent, & de Billon hors du Royaume ; à peine de la vie, & le surachat des matieres, de même que la fonte des especes, à peine des Galeres, de grosses amandes, & de confiscation des especes, matieres &c.

Edic pour le Contrôle des Perruques.

VIII. Le 10. Mars on regîtra au Parlement de Paris, un Edit du Roi portant établissement de Contrôleurs des Peruques dans toute l'étenduë du Royaume. Cet établissement aura lieu dés le premier Mai prochain: les Peruquiers ne pourront travaillet que sur les coëfes que le Traitant leur vendra, qui seront marquées par ses Commis: il y en aura de trois prix differens; les moindres seront de dix sols pour les Peruques au dessous de dix livres; quarante fols pour les Peruques du prix de dix livres jusques à trente; & trois livres dix fols pour les Peruques dont le prix sera au dessus de trente livres. Le Traitant est authorisé de visiter dans les Maisons Royales, dans celles des Princes & Grands Seigneurs, dans leurs Châteaux, & dans les Maisons & Communautez Religieuses, pour empêcher qu'on n'y fasse des Peruques de contrebande: celles venant des Pais étrangers sont pareillement défendues; le tout sous peine de confiscation, & de grosses amandes, même contre les voituriers qui les aporteront dans le Royaume. Les particuliers seront obligez de porter leurs vieilles Peruques; (s'ils s'en veulent servir,) dans les Bureaux pour les faire marquer gratis, c'està-dire celles qu'ils auront acheté avant le premier Mai 1706. Car au mois de Mai 1707. toutes les Peruques non marquées qui se trouveront sur la tête des particuliers, fe-

des Princes, &c. Avril 1706. seront declarées de contrebande. & enx condamnez à l'amande. S'il faut décoëffer les gens pour reconnoître les Peruques frauduleuses, j'avoue que l'emploi sera fatigant pour les Commis, & mortifiant pour une infinité de têtes pelées.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE dépuis le mois dernier.

I. Ous n'avons rien aujourd'hui à Tranquilité anoncer de particulier des Armées des Armées en Italie; tout y est assés tranquille, si l'on en Italie. en excepte quelques mouvemens de Partis peu confiderables: Les recrues y arrivent de France & d'Allemagne, & on y attend au premier jour le retour de Mr. le Duc de Vendôme & du Prince Eugene, qui pourront nous fournir une matiere plus abondante le mois prochain.

II. Le Pape ayant promis sa protection au fils aîné du Marquis de Normanville du Bosc, parent du feu Cardinal de Norfolck, ce jeune Seigneur s'est mis en pension au Seminaire Romain des Jesuites: il s'est attiré l'estime de ces R. Peres, qui sont plus éclairés que beaucoup d'autres sur les dispositions avan-

tageuses de la jeunesse.

III. Les Jesuites s'étant assemblez à Ro- Le P. Tamme, pour l'élection d'un nouveau General burini élu de leur Ordre, elle se fit le 31. du mois de General des Janvier, avec les ceremonies accoûtumées. Jesuites. Le Pere Tamburini Modenois avoit trop donné de marques de sa pieté, & de son merite singulier, pendant qu'il a été Vicaire

La Clef du Cabinet 240 General de l'Ordre, pour ne s'être pas aquis beaucoup de partisans chez toutes les Nations où cette celebre Compagnie a des établissemens. En effet il fut étû General à la pluralité des voix, & le o. Février on lui donna pour Affistans, le Pere d'Aubanton, ci devant Confesseur du Roi d'Espagne Philippe V. pour le Royaume de France; le Pere Imperiale Genois pour l'Italie; le Pere Montesdoca pour l'Espagne, le Pere Diatz pour le Portugal, & le Pere Weybel pour l'Allemagne.

terdire Eglises.

IV. Au mois de Fevrier on tint à Rome une On veut in Congregation pour interdire quelques Eglises des Nationales, dont les Administrateurs refusent de rendre compte de leur maniement; mais comme ces extremitez pourroient avoir des suites fâcheuses, on resolut seulement de chercher des moyens plus doux pour remedier aux abus qui pouvoient s'être glissez dans cette regie.

quer l'Inau feu Empereur.

V. Le Pape Alexandre VII. avoit accordé veut revo- à l'Empereur Leopold uu Indult, pour luipermettre de nommer à certains Benefices d'Aldult accordé lemagne; & comme l'Empereur Joseph n'ena pas demandé la continuation; & que la Cour de Rome n'est pas en usage de donner quand on ne lui demande rien; on tint une Congregation le 5. Fevrier pour remettre la Chambit Apostolique dans le droit qu'elle avoit conce dé au feu Empereur. Voil à sans doute un nouveau sujet de plainte pour la Cour de Vienne.

des Princes &c. Avril 1706. 241

ARTICLE

Qui comprend ce qui s'est passé de considerable en SUISSE dépuis le mois dernier.

I. I L paroit de tems à autre sous les yeux On doit lire L du public des ouvrages anonimes, qui tous les écrits suivant la matiere qu'ils traitent, sont attri- des partis opbuez aux Emissaires des Maisons d'Autri- posez. che ou de France, parce qu'on a de la peine à se persuader que des Ecrivains desinteressez veuillent se donner la peine de nous instruire, ou de nous dissuader de nos préventions; le crois qu'un veritable curieux, pour peu raisonnable qu'il soit, doit lire tout ce qui tombe sous ses yeux concernant l'histoire & la politique, sauf à lui de regler sa creance & ses reflexions sur l'équité & la justice, ou à tout le moins suivant le penchant de son cœur. J'ai dit plus d'une fois que je donnerois place dans mon Journal à toutes les pieces curieuses qu'on m'adresseroit, soit qu'elles soient favorables à la France, soit qu'elles interessent la cause des Alliez; je le repete encore; on n'a qu'à me fournir des materiaux pour ou contre, i'en ferai l'usage d'un fidele Historien, sans que personne puisse s'en plaindre avec justice, & sans me rendre garant de ce que les partis oppolez avanceront les uns contre les autres.

Siquelqu'un s'en plaint, je n'oposerai à leurs plaintes, que ce sage conseil que Mecenas donnoit à un Empereur Romain » Ou'il ne falloit jamais se piquer de ce » qu'on diroit contre lui; parce, ajoûte- » t'il, que c'est à nous de nous corriger » R

., plûtôt qu'aux autres de se contraindre ,, Si ce qu'on dit de nous est faux, des , que nous nous en piquerons, nous le , ferons croire veritable; au lieu que le mé-, pris qu'on en fera, decreditera de pareils , discours: Si vous y êtes sensibles, le moin-, dre de vos ennemis troub'era vôtre re-, pos, & tout vôtre pouvoir ne sauroit yous , garantir d'un chagrin que vous vous don-, nez vous-même. C'est peut être ce qui a donné cours à ce proverbe si commum, Qu'il n'y a que la verité qui nous offense.

Voici un ouvrage imprimé à Geneve, sous le titre de Reflexions sur le renouvellement du Capitulat de Milan. Le Lecteur jugera si l'Auteur est Protestant Suisse, comme il veut nout le persuader. Il refute un memoire de M. de Greuth que je n'ai pas encore vû.

Reflexions Sur le Catilan.

E renouvellement du Capitulat de Milan Lest fait; mais les inquietudes vrayes ou feintes d'une partie des Louables Cantons, ne tulat de Mi. sont pas calmées; Les lettres que l'Empereut & Mr. de Greuth son Agent, avoient écrites sur cesujet, sont encore montrés aux Catholiques, par les Protestans, comme une image de l'avenir, qui doit faire trembler les uns, & avettir les autres de songer à leur seureté.

> La demande d'une Diette pour éxaminer & prevenir, s'il est possible, les suites dangereuses du renouvellement; l'empressement des uns, pour l'ouverture de cette Diette, la froideur des autres; tout cela fait tant de bruit parmi les étrangers mêmes, qu'il n'est pas étonnant que parmi les patriotes, ce soit dépuis quelques tems l'unique sujet de toutes les

conversations.

des Princes &c. Avril 1706. 243 Pour moi, farigué de redire à toute heure les mêmes choses, aux differentes personnes qui prevenues en ma faveur, de plus d'estime que je n'en merite, me consultant sur cette matiere, j'ai resolu de mettre mes pensées par écrit & de les donner au public, afin de n'être plus obligé de répondre aux particuliers. Je prie tour le celebre Corps Helvetique, de qui j'ai l'honneur d'être Membre. étant né dans un Païs coallié, de me pardonner la hardiesse avec laquelle je vais parler, & de se souvenir que la liberté qu'ont les particuliers dans les Etats qui ne sont point Monarchiques, de reflechir sur les affaires generales, & de communiquer leurs reflexions, est une obligation de leur naissance, & non seulement un des plus beaux privileges de la Republique, mais un des plus sûrs moyens de la conserver & de l'augmenter.

L'Empereur écrit aux Cantons Chatholiques , il les appelle, genereux , honorables & trés-chers, mais les choses qu'il leur dit, naces de ou qu'il leur fait dire par Monsieur de l'Empereur Greuth, ne prouvent que trop qu'il les esti- aux Suisses. me lâches, lordides, & indignes auprés de lui, de toute consideration: Il leur reproche ouverrement, en feignant de ne le pas croire que l'avidité d'un vil profit les a determinés à renouveller le Capitulat, & il les menace comme il menaceroit des Sujets Rebelles, ou d'infortunés Bavarois. Le stile haut & superbe de la Maison d'Autriche, perce au travers de toute la moderation affectée. Le Roi de France écrit à ses Sujets avec plus de bonté & de douceur. Les Suisses ne voudrontils jamais se souvenir qu'ils sont des Souverains! Et ne voudront ils jamais voir qu'on R 2

La Clef du Cabinet

qu'on les traite presque comme esclaves? comme s'ils gemissoient encore sous la tiranie des

Gouverneurs Autrichiens. Les derniers Memoires de Mr. de Greuth.

Refutations des railons de Mr. de Greuth.

meritent une consideration plus longue & plus serieuse; ce Ministre a été l'interprête des oracles d'Autriche; c'est lui, qui pour me servir de la noble peinture, qu'a employé Mr. le Marquis de Bareti, dans cette sage & éloquente harangue, qu'il a faite aux Cantons Catholiques, lors qu'il a renouvellé avec eux l'Alliance; c'est Mr. de Greuth, dis je, qui a fait briller les éclairs & gronder les Tonneres, pour acompagner de terreur la voix de son Souverain; afin que la volonté de l'Empereur fut regardée comme une loi sainte, semblable à celle que Dieu donna sur l'Orebe, dit Mr. de Bareti, frà lo Spavento Dei tuoni e d'elle Saette. Il n'est pas nouveau aux Imperialistes, de representer l'Empereur comme uze divinité, témoin l'Epitre d'Immost, citée par l'Ecrivain de nôtre nation dans une de ses lettres.

Quels objets de terreur ne sont point adroitement jettez dans les écrits de Mr. de Greuth? , Les Louables Cantons, dit-il, tirent pres-, que tous leurs vivres d'Allemagne & des , Païs hereditaires. L'Allemagne & les Païs " hereditaires les font subsister, non seulement en leur fournissant les choses necessaires à , la vie, mais encore en leur donnant une , sortie pour les denrées & les fabriques de leur ,, commerce, qui sans l'Allemagne & les Pais " hereditaires pourriroient inutiles dans la " Suisse. Ainsi tout le commerce de la Suisse " s'anéantiroit, & bientôt une extrême misere accableroit tous les Cantons par la faute de queldes Princes & c. Avril 1706. 245 quelques uns des Catholiques, si Sa M. I., justement irritée, interdisoit aux Suisses le commerce avec les Pais hereditaires & ,;
l'Allemagne.

Les Louables Cantons Protestans (pour suit
21) connoissent parfaitement les dangereu
22 ses suites de l'aveuglement des Catholiques,

23 qui ont renouvellé le Capitulat de Milan
24 une faut pas douter qu'ils ne songent à leur

25 conservation particuliere, & qu'ils ne sepa
26 rent leur cause de celle des insensez, qui vont

27 s'attiret, pour un vil interêt, une longue &

28 inévitable pauveté.

Les Protestans (dit-il encore) prendront des mesures, feront des Alliances avec d'autres Puissances étrangeres: se fortissement & se muniront contre les Catholiques, 22 abandonnez à l'indignation de l'Empereur. 23 La France (continue-il) fait entendre aux 24 Catholiques, que dans la guerre presente, 27 il s'agit de la conservation de la Religion 25 Romaine.

Il tâche de rejetter cette idée, îl feint de refuter les fausses impressions que la France veut
donner. Il assure que l'interêt du Ciel n'a
aucune part dans les troubles de la Terre:
,
Il pretexte que la succession d'Espagne
,
prétenduë égallement par la Maison de
,
France & par celle d'Autriche, est le seul
sujet qui arme tant de peuples les uns contre
les autres.

Il loue les Catholiques du zéle qu'à l'éxemple de leurs Ancètres, ils ont pour la vraye foi; mais en même tems il les avertit que les Protestans n'en auront pas moins pour l'erreur; ainsi l'on croit les interêts humains, le désir de conserver les avantages de l'accord herediraire que les Catholiques violent, à a qu'il dit en renouvellant le Capitulat, les in terêts de la Religion, l'ardeur puissante sur tou les hommes, de défendre chacun ses Autel & son culte, se joignent ensemble, & vont obliger les Protestans à déchirer le Corps Helveri que, à se separer des Catholiques, & à tâcher de les affujettir par la force, s'ils ne peuvent les ramener par la raison.

Toutes les miseres de la pauvreté, toutes les horreurs d'une funeste division, toutes les sureurs d'une guerre intestine, sont les objets effrayants qui sont par tout repandus dans les Memoires de Made Greuth, comme les suites de l'infraction de l'accord hereditaire, par le renouvellement du Capitulat de Milan.

En même tems que M. de Greuth donne aux Suisses ces terribles peintures, qu'il a travaillées avec beaucoup d'art & de soin, dans son Cabinet ; en même tems part une dangereuse adresse; il renonce à la gloire de les avoir faites : il fait publier par les Émissaires dévoitez à la Maison d'Autriche, qu'elles lui ont été fournies par leurs Exellences de Berne; que L. E. sont les plus fidelles Conseillers de l'Empereur, Quele Ministre Imperial en Suisse ne parle & n'agit que suivant les inspirations de L. E. Quil ne fait que leur prêter son nom & sa plume, pout expliquer ce qu'elles pensent; ainsi M. de Greuth veut que tous les Suisses croyent que ce sont les Bernois qui menacent leurs Compatriotes, de leur ôter la subsistance, de les reduire à la mendicité, de porter le fer & le feu chez eux, de rompre l'union Helvetique, & de ravir la libette à la plus grande partie des Cantons.

" La France, die Mr. de Greuth, bien to , n'aura plus besoin d'eux, si la succession des Princes & c. Avril 1706. 247 d'Espagne est adjugée, par le sort des ar-,, mes, à la Maison de Bourbon; la France, alors ne songera ni à les assister, ni à les mésendre, quand la pauvreté & la guerre, les accableront; elle sera ravie de voir verifier la prediction du sameux Prince de, Condé, qui (à ce que suppose Mr. de Greuth), disoit, qu'un tems viendroit où les Suisses servireient dans les Armées Françoises, pour le pain de munition.

Que de malignité & de ruses dans toutes ces representations, & dans toute cette conduite! Mais en même tems, que de mépris pour les Suisses! Que de mauvaise opinion d'eux! Que de défiance dans l'ignorance & la stupidité qu'on s'imagine, qui les feront tomber dans les pieges qu'on leur tend! Je veur faire connoître toutes les faussetez contenuës dans les écrits de Mr. de Greuth; tout le venin & toute la noire malice des bruits qu'il fait courir contre leurs Exellences de Berne; toute l'absurdité des vaines terreurs qu'il tâche d'inspirer aux Carholiques; toutes les suppofitions fur lesquelles sont fondez les reproches qu'il leur fait d'avoir manqué aux Traitez & aux Alliances anciennement jurées à la Maison d'Autriche; enfin toute l'injure qu'il fait à la Nation entiere des Suisses, s'il les croit assez aveugles & privez de jugement, pour se laisser éblouir par ses raisonnemens, ou épouvanter par ses vaines menaces.

i. Il n'y a nulle infraction à l'accord here- Cotte refuditaire, dans le renouvellement du Capitulat tation reduide Milan: ce sont deux Traités differens, ils te à cinq dependent si peu l'un de l'autre, que de tout points printems ils ont été fait avec des Puissances con- cipaux.

traires, souvent ennemies.

2. Jamais la France n'a voulu faire croire que l'interêt de la Religion cût aucune part à la guerre presente; Mr. de Greuth supposse malicieusement, qu'elle veut le persuader aux Catholiques. Le but de cette suposition est aisse à apervevoir.

3. Il n'est pas vrai que Mts. de Berne, comme il en a fait courir le bruit, ayent composé le dernier Memoire qu'il a donné aux Cantons Catholiques, qui ont renouvellé l'Al-iance avec le Milanez. Cette opinion qu'il tâche de donner de Mts de Berne, est également contraire à l'amour qu'ils ent pour la commune Patrie, & à la politique sine & éclairée qu'ils font éclater dans toute leur conduite.

4. Les menaces que Mr. de Greuth fait à tous les Suisses, d'une interdiction de commerce avec les Païs hereditaires & avec l'Allemagne, sont chimeriques. Les Païs qui sont voisins des Suisses ont autant besoin de la Suisse pour leur Commerce propre, qu'elle a besoin d'eux pour le sien; cette interdiction seroit autant & plus de préjudice aux Allemands qu'aux Suisses.

5. Les interêts generaux de l'Europe, la situation des Païs, les interêts particuliers de chaque Etat, les principes du Gouvernement de France sont assez connus aux Suisses. Mr. de Greuth connoit trop peu lui-même les Suisses, s'il pense que tout ce qu'il leur dit du peu d'amitié de la France pour eux, 6 du proverbe du vieux Prince de Condé, les fera renoncer à la foi de leurs anciens Traitez, & aux avantages qu'ils en retirent. Je reduits a ces cinq articles toutes mes reslexions, que je vais expliquer le plus nettement & le plus succinctement qu'il me sera possible.

Princes, &c. Avril 1706. 249

(I.) Il ne faut avoir qu'une mediocretein- Quele Cature de l'histoire, pour sçavoir que la Mai-pirulat de son d'Autriche, ne s'est emparée du Duché Milan n'est de Milan qu'en 1535. & que dés l'année 1426, pas une inles Capitulats ou les Traitez des Suisses, avec fraction à le Milanez, sont connus aux Chronologi- l'accord heftes.

Pendant plus d'un siecle qui s'est écoulé entre ces deux époques, tantôt les Princes de la Maison d'Orleans, tantôt les Sforces, tantôt Louis XII. tantôt François premier, Rois de France, ont possedé le Milanez. Jamais pendant ce long cours d'années & toutes ces vicissitudes, les Suisses n'ont laissé léteindre leur Capitulat, ils ont toûjours en soin de le renouveller avec les differentes Puissances qui ont possedé le Duché de Milan. Ainsi il n'est pas vrai que l'accord hereditaire avec la Maison d'Autriche, qui n'est entrée dans le Milanez qu'en 1535, soit la base, la source, pour parler comme Mr. le Comte de Trautmansdorf faisoit il v a deux ou trois ans, soit le trone d'où soit sorti comme une branche, le Capitulat de Milan, qui coupé & separé du tronc, n'auroit plus de vie & ne pourroit plus subsister.

Il n'est pas vrai non plus, comme le pretend & l'insinuë plus humainement Mr. de
Greuth, que l'accord hereditaite ait été du
moins l'occasson du Capitulat de Milan, puis
que l'un a long-tems existé avant l'autre, qui
n'a commencé d'être qu'en 1474. C'est la necessité commune, ainsi que Mr. de Greurh ne
peut s'empêcher de l'avoüer, qui a été la seule occasson, la vraye source, la base & l'unique sondement du Capitulat de Milan. Les
Cantons voisins du Milanez, ont connu le besoin
qu'ils avoient des peuples du Milanez, & les
peuples

250 La Clef du Cabines
peuples du Milanez, ont connu le besoin reciproque qu'ils avoient des Cantons Suisses leurs
voisins.

Ce besoin a enseigné aux deux peuples, la maniere de faire un Traité, & leur en a dicté les conditions; Ils l'ont fait pour un certain nombre d'années marquées. Ils ne l'ont appel-lé-Capitulat, que dépuis l'année 1634, mais sous le nom de simple Alliance, ils l'ont toûjours fidellement observé: ils l'ont renouvel-lé autant de sois que les termes de sa durée ont été expitez.

Cette necessité maîtresse n'a jamais examiné les droits de ceux qui ont possedé le Milanez; elle n'a jamais entrepris de juger entre les differens prétendans à cet Etat. Elle atorjours reconnu le possesse cet les suisses aux representations, aux promesses, aux oppositions des autres Puissances, lors que la Maison d'Autriche a voulu renouveller avec eux le Capitulat de Milan. Par quelleraison veut-on qu'elle change aujourd'hui de nature & de regles?

Cette necessité, Loi si absolue qu'elle sait taire toutes les autres & n'en reconnoît aucune, cesse t'elle d'être, aussi-tôt que la Maisson d'Autriche cesse de posseder le Milanez? Si elle ue cesse point; Si la situation des Pais, les besoins des peuples sont roûjours les mêmes sous le Gouvernement d'un Prince François, comme sous celui d'un Prince Autrichien, quel tort ont les Suisses de la reconnoître & de lui obéir aussi bien en faveur du François

qu'en faveur de l'Autrichien?

Comment l'Empereur peut-il dire que c'est violer la Neutralité, que de renouveller le Cades Princes & c. Arvil 1706. 251 pitulat avec Philippe V. Ce seroit la violer effectivement, ce seroit prendre parti & se déclarer que de chercher un autre Duc de Milan, que celui que les peuples de Milan reconnoissent. Ce seroit enfreindre l'ancienne Alliance avec eux, que de leur resuser le renouvellement, sous pretexte qu'ils obéissent à un ennemi de l'Empereur. Quelle partialité plus éclatante pourroit on jamais reprocher aux Suisses, s'ils avoient fait ce que l'Empereur souhaite d'eux?

A quoi servent tous les raisonnemens que fait Mr. de Greuth, sur les droits du Seigneur Feodal, & sur le défaut d'investiture? Les François disent que l'investiture a été demandée avec des protestations qui tiennent lieu d'investiture quand elle est refusée; mais qu'importe aux Suisses qu'elle soit accordée ou non? Ils ne prétendent pas s'ériger en Juges. Ils se sont interrongez eux-mêmes; ils ont demandé à quel coin est marqué la monnoye de Milan? qui est - ce qui regne à Milan? qui est ce qui en est le Possesseur actuel? qui est-ce qui est reconnu par les peuples du Milanez? C'est Philippe V. c'est donc avec Philippe V. qu'il faut renouveller le Capitulat. Ainsi le veut, ainsi l'ordonne la necessité, par qui le Capitulat a été établi ; Il n'y a point d'autre Loi, il n'y a point d'autre regle.

(II.) On sçait bien (dit Mr. de Greuth), que la France râche de persuader aux Cantons Catholiques, que la Religon est interesses dans la guerre qui se fait aujourd'hni, se que c'est par ce puissant motif de zéle & se de pieté, qu'elle trouve moyen de les resmuer & de les faire agit comme il lui plaît.

Autrefois, à ce qu'il dit, elle gouvernoit de

252 La Clef du Cabinet

de même les Protestans; elle n'a plus eu befoin d'eux & elle les a meprisés, mais il avertit charitablement les Catholiques qu'il n'y a ,, aucune querelle de Religion mêlée dans les ,, dissentions qui agitent l'Europe: Il s'agit ,, simplement, dit-il, de la succession d'Espagne.

La Religion n'a point de part dins la guerre presente.

Tant de soin, pour détruire une opinion que personne n'a, & que personne ne songe à donnet n'est pas pris sans dessein. L'Empereur n'a presque point d'autres amis, ni d'autres Alliez que les Protestans; il n'est pas assuré de les conserver toûjours, s'il ne les retient par de plus puissantes raisons, que celles du pouvoir exhorbitant de la France; de la liberté de l'Europe qu'il faut conserver, de l'équilibre qu'il faut retablir entre les deux premières Puissances du monde.

Il connoît bien que la plûpart des hommes commencent déja à sentir, qu'il est à craindre que la puissance de la France ne décline trop, que la liberté de l'Europe seroit dans un terrible danger, si cette Puissance étoit abattué, & que la balance, dont il veut que l'on rétablise l'équilibre, penche peut être déja trop du côté de la Maison d'Autriche. Il craint que parmi tant de Princes, qu'une premiere idée mal considerée, & brusquement attachée à lui soit dans l'Empire, soit dans les autres Païs, quelqu'un ne fasse de justes reslexions sur les sutres perilleuses d'un engagement si aveugle, si long & si absolu avec la Maison d'Autriche.

Les hommes, tout languissans, tout froids, & tout lâches qu'ils sont sur l'accomplissement des preceptes de la Religion qu'ils professent, n'ont pourtant dans leurs cœurs, aucun ressort qui les remuë & les entraîne plus forte-

des Princes & c. Avril 1706. 253 fortement que l'interêt de cette Religion souvent si mal observée.

C'est par le mouvement de ce grand ressort, que l'Empereur se désiant de tous les autres qu'il a employez, tâche d'entretenir l'ardeur de ses Alliez, que la politique seule n'échausseroit peut-être pas encore long-tems: Il veur les arrêter par les liens de la Religion, plus dissiciles à rompte que tous les autres liens de la societé humaine.

Il n'ose dire ouvertement, qu'il est le chef d'une Ligue Protestante, qu'il combat pour la défense & pour l'accroissement de la Religion Protestante dans l'Europe, contre le Roi de France qui ne veut souffrir que la seule Cathol. Romaine; il fait dire par ses Ministres: Que le Roi de France s'éfforce de persuader , aux Cath. que leur Religion est une des principales causes de la guerre, que du " bon ou du mauvais succés des armes de ,, France, dépendent la conservation ou l'é-, tablissement de la Religion Romaine. sçai bien que les Cath. ausquels le Roi de France n'a jamais tien fait dire de semblable, n'ajouteront pas de foi à cette supposition. mais il se flatte que les Protestans la recevront comme une verité.

Je ne sçai si les Protestans sont plus servans dans le Christianisme que les Cath. si leur zéle pour la resorme, les rend plus faciles à s'allarmer, ou si les longues traverses, qu'ils ont soussers, les peines qu'ils ont euës à établir leur Religion, la leur rendent plus chere; leur sont croire plus aisément qu'on songe à la détruire; mais il est cerrain, que la moindre ombre de danger les inquiete; le moindre discours, la plus legere action exci-

La Clef du Cabinet

254 te leur défiance & leur fair prendre des précautions. Ce caractere de zéle, de prévoyance ou d'inquiétude naturel'e à tous les Protestans, est inconnu à la Cour de Vienne. Le Conseil Imperial, attend donc avec raison non seulement dans la Suisse, mais dans tous les autres Païs, un grand effet de ce discours, cent & cent fois rebattu par les Ministres de l'Empereur; Que le Roi de France veut persuader que la Religion est interessé dans la guerre presente.

Un tel discours, dans tous les lieux du monde, donne à penser aux Protestans. Occupez des craintes de la Religion, ils n'ont garde d'écouter les conseils de la politique, ils n'ont garde de se détacher de l'Empereur, craignant s'ils ne lui aident pas à accabler le Roi de France, que leur Religion ne fût bientôr accablée par ce Monarque.

Pour moi je suis Protestant, * aussi attachéà ma Religion que ceux à qui le Roi de France fair tant de peur; mais je ne saurois croire que ce soit lui qui doive être l'objet de nos frayeurs. Je sçai que la Maison d'Autriche a été de tout tems la plus cruelle ennemie des Praotestans, se scai que par tout où elle a regné, elle ne s'est signalée que par ses cruautez contr'eux; & je veux une fois examiner serieusement, si en effet tous tant que nous fommes de Protestans & d'Etars Evangeliques, presque tous engagez dans l'alliance de l'Empereur, par la haine qu'on nous a inspiré contre le Roi de France, nous devons trant craindre & haïr ce Prince.

Déja M. de Greuth nous affure lui-même que le Roi de France protege puissamment les Protestans de Hongrie, & leur donne de continuels secours. Il ne hait donc pas les Protestans par rout?

^{*} Il n'en tient pourtant pas le langage.

des Princes & C. Avril 1706. 255 tout? Il les a chassé de son Royaume: peut être que la politique a eu autant de part dans ce grand évenement, que la Religion. Peut-être que si les Protestans en France avoient été aussi sages & aussi faciles à gouverner qu'ils le sont en Allemagne, jamais le Roi de France n'auroit

songé à les faire sortir de ses Etats.

La reforme ne s'est point établie en France comme dans nos Cantons Suisses, par des voyes de douceur, par la persuasion des esprits, & par les deliberations paisibles des Communautez & des peuples; elle y est entrée par le tumulte & la sedition. Ceux qui en ont été les premiers Chefs ne songeoient pas moins à reformer l'Etat & à en changer l'ancienne forme, qu'à reformer la Religion & à en établir une nouvelle. Cet espritd'inquiétude & d'ambition s'est transmis de race en race, à tous les Protestans de L'autorité Royale dans ces der-France. niers tems, l'empêchoit d'agiter les Provinces & d'ébranler la Monarchie comme autrefois : mais couvert, il respiroit toûjours, & n'attendoit peut - être qu'une occasion favorable, pour éclater par de plus grands remuëmens que lamais.

Il faut dire pour la justification du Roi de France, que la plûpart des Protestans François que nous avons ici; la plupart de ceux ausquels on a donné azile dans les Cantons Suisses, nous ont étonnés & nous ont fait avoüer qu'il avoit eu raison d'en purger son Royaume. Insociables avec nous mêmes,, qui les recevions chés nous, ils travailloient à changer noitres commerce: Ils vouloient nous donner d'autres mœurs & d'autres coûtumes que celles que nous avons heritées de nos Peres: Ils vouloient nous gouverner & nous accommoder à eux,

au lieu de s'accommoder à nous; nous nous fommes estimez heureux, lors qu'ils ontbien voulu passer dans d'autres Païs.

Parce que le Roi de France, pour la sure té de son Etat, n'y a plus vou u avoir de pareils Sujets toûjours prêts à faire ce qu'ont fait les Sevenois; s'ensuit-il que dans les autres Etats qui ne sont point de sa domination, il veiiille détruire les Protestans, au lieu d'entretenir avec eux une bonne & utile alliance, s'ils vouloient bien la renoûer avec lui?

Cette opinion, que les Ministres de l'Empereur tâchent de donner du Roi de France, comme du destructeur de toutes nos Eglises, comme de leur ennemi déclaré, qui ne les veut laisser paisibles en aucum endroit de l'Univers, aveugle pluseurs Princes & plusieurs Etats de l'Empire, les tient attachez à des interêts absolument contraires aux leurs, & les sait peut-être courir à une ruine plus prochaine qu'ils ne pensent; mais ce ne sont pas les erreurs de l'Allemagne que j'ai resolu d'examiner ici je rentre & je me renferme dans les limites de la Suisse.

Jamais rien de si pernicieux n'a étéjetté patmi les Suisses, comme une pomme de discorde, que ce discours empoisonné; Que la France veut faire croire, que la Religion est interesse dans la guerre qui désole aujourd'hui l'Europe. Leur intention est que les Cantons Protestans, pensent estectivement qu'on veut mêler la Religion dans cette guerxe; que dépuis long-tems allarmés par mille autres discours non moins faux ni moins pensicieux, disposer à se désier toûjours des desseins du Roi de Francescontre leur Riligion, ils songent à prendre des precautions pour la conserdes Princes & c. Avril 1706. 277
ver. Ces precautions leur feront faire ce que déja Mr. de Greuth assure hardiment qu'ils feront. Ils se fortisseront contre les Catholiques; Ils chercheront à faire sans eux, des Ligues avec des Puissances étrangeres, qui à tous momens, se presentent de coucert avec lui, & leur offrent des secours.

Les Catholiques de leur côté, ne seront pas tranquilles quand ils verront les dessiances & les mesures des Ptotestans; chacun craindra; chacun songera à sa dessens; chacun craindra; chacun songera à sa dessens; eles uns ou les autres, pour n'être pas prevenus, voudront prevenir leurs voisins. C'est là le but que j'appelle détestable, auquel tendent toutes les negociations de Mr. de Greuth, & toutes les demarches des autres Ministres des Puissances Alliées de l'Empereur; Ils esperent qu'insensiblement les Suisses s'alieneront les uns les autres, & qu'ensin ces peuples guerriers, de l'aigreur secrette, long-tems somentée, en viendront malgré eux mêmes, à la rupture ouverte & à la guerre civile.

Le intrigues cachées, les mouvemens publies, les actions, les difcours de tous ces Ministres, plus ligués contre le repos de la Suiffe, que contre la grandeur de la France, font assez connoître aux moins clairs voyans, ces dangereuses intentions. Austi-tôt que la moindre étincelle s'éleve, ils soufflent tous, & tâcheut d'allumer un grand seu. A quoi rend cet empressement, avec lequel tantôt l'Angleterre, tantôt la Hollande, separées de nous par de si vastes mers, se jetrent dans les plus petites affaires de la Suisse, prennent connoissance de la moindre brouïllerie entre les deux Religions; offrent aux Protestans tous les secours dont

dont ils auront besoin; les prient, les exhote tent de resister aux Catholiques, de ne point plier, de ne point ceder, de soûtenir vigoureusement leurs droits & leur honneut; A quoi, dis-je, tend toute cette fatale amitié, si ce n'est à armer les Protestans contre les Catholiques?

L'interêr qu'ont ces Puissances d'allumer la guerre en Suisse, est trop connu, & doit faire apprehender leurs conseils pernicieux. Je veux croire que les Anglois ni les Hollandois, ne se proposent pas précisement de fournir à l'Empereur une occasion d'entrer en armes chez les Suisses, & de s'emparer de tout ce qu'il appelle l'ancien patrimoine de sa Maison; mais ils veulent que les Suisses rappellent toutes les Troupes qu'ils ont au service de la France. Ils ne sauroient les y contraindre qu'en leur rendant ces troupes necessaires dans la patrie, s'ils pouvoient y exciter un tumulte assez grand, pour obliger chaque Canton à s'armer.

Que la Suisse aprés cela perisse: Que les Sujets de chaque Canton se revoltent contre leurs Souverains; Ou'ils se servent de leurs armes pour se rendre libres & Souverains eux mêmes; Que toutes les Republiques se détruisent; Que l'Empereur profite d'une si belle conjon-Aure pour envahir la Suisse, ou que nos autres voisins s'y jettans, la demembrent, la bouleversent sous pretexte de la deffendre; Il n'importe aux Anglois & aux Hollandois, pourvû que dans l'instant present ils fassent souffrit à la France le prejudice qu'ils croyent qu'elle recevroit du rappel de nos troupes. C'est à cette fin ctuelle pout la Suisse, & à ces moyens

des Princes Esc. Avril 1706. funestes d'y parvenir, que se dirigent toutes les manœuvres de Mr. de Greuth, ses plaintes sur le Capitulat renouvellé, ses discours, ses memoires, ses infinuations, & toutes les adroites intrigues des autres Ministres ses associez, leurs conseils, leurs exhortations, leurs offres aux l'espere que les Suisses appercevront le precipice & l'éviteront : ils connoitront que le mal qu'on veut faire à la France ne la feroit pas perir, & retomberoit sur eux avec tant de violence, qu'ils ne se releverosent 1amais.

(III) Le bruit repandu dans toute la Suisse, que leurs Excellences de Berne ont dicté le nois n'ont memoire de Mr. de Greuth, & que les principaux Seigneurs de Berne sont ses plus affidez Conseillers, n'est pas moins pernicieux; que tous les autres discours dont je viens de Grenth. de parler. Je proteste avec sincerité que je n'ajoute point de foi à ce bruit injurieux pour L. E. Je sai que l'ardeur avec laquelle elles ont souhaité la convocation d'une Dicte generale pour deliberer sur les moyens de prevenir les malheurs que le renuvellement du Capitulat de Milan doit faire craindre à tout le Corps Helverique, a persuadé à la plûpart des autres Cantons, que ce bruit avoit des fondemens veritables, mais j'ai toûjours crû que le sage Conseil de Berne avoit d'autres raisons de desirer une Diete generale & d'autres affaires à y proposer.

Il peut être que les intrigues & le credit de Mr. de Greuth dans le Canton de Zurich, ayent fait inserer dans la lettre d'invitation à une Diete generale, cette raison S 2

Les Bern point dicté les Memosres de Mr.

60 La Clef du Cabinet

chimerique, fondée sur les malheurs qu'on craint que le renouvellement du Capitulat n'attire; mais il ne peut être que les Seigneurs de Berne, avent serieusement resolu de charger leurs Deputez d'en parlet. Quel seroit ce soin prematuré, & si je l'ole dire, injuste & insense ? Lors qu'on a vu Mrs. de Berne donner des troupes à l'Anglerette & à la Hollande; lors qu'on a cru qu'ils avoient fait des alliances réelles & des Traitez de longue durée avec ces Puissances; lors qu'il a semblé que c'étoit contrevenir à ceux qu'on a avec la France, les Catholiques se sont ils soulevez: Ontils demandé des Dieres generales, pour deliberer sur les moyens de prevenir les malheurs que ces Trairez pourroient attirer sur tout le Corps Helvetique? Ont-ils appellé, pour ainsi dire, leurs compatriotes en jugement devant le Tribunal de la Patrie, pour leur faire rendre compte de leur conduite?

Quels sont ces malheurs qu'on craint, quele renouvellement du Capitulat n'attire? l'indignation, la colete dell'Empereur, une rupture de l'accord hereditaire avec la Maison d'Autriches l'interdiction du commerce avec les pais here ditaires, & avec l'Allemagne. L'indignation, la colete du Roi de France sont-elles moins terribles? une rupture de tous les Traitez avec la France; une interdiction du commerce avec la France & le Milanez, est elle moins à craindre pour la Suisse? les Protestans ignorent-ils que la France est le seul païs où les Suisses ont un service perpetuel & solide? Ont-ils oublié que ce service a élevé ou enrichi presque toutes les fa-

des Princes & c. Avril 1706. 26 2 milles considerables aujourd'hui dans les Cantons. *

Messieurs de Berne ne connoissent-ils plus la situation de leur propre païs, & celle des Etats qu'occupe le Roi de France? ne se souviennent-ils plus des craintes qu'ils ont voulu tant de sois donner des armes de France à tous les Cantons? Le Roi de France, dira-t'on, n'est pas en état de tompre avec les Suisses, dans les conjonctures difficiles où il se trouve. Si c'est là la raison qui fair parler si haut les Protestans, ce sont donc les Suisses, qui siers des necessitez presentes, donnent l'exemple à la France d'en abuser contre d'anciens Alliez, & de faire à son tour, pour se vanger en d'autres tems, ce que Mr. de Greuth tâche de leur persuader qu'else fera.

Mais, pense t'on que l'Empereur soit plus en état que le Roi de France; de mepriser ou d'irriter les Suisses, & de rompre avec eu? les conjonctures, les tems & les besoins, ne sont ils pas les mêmes pour lui? Quatre barailles perduës lui seroienr moins sunestes que l'accord hereditaire entierement aboli, ou une partie des Suisses detachée de cet accord. N'est-ce point que les Protestans éblouis par les peintures magnisques, que sans cesse leur sont des prosperitez de la grande alliance, les Ministres qu'elle tient auprés d'eux, s'imagiment que l'Empereux

^{*} Ces considerations me font souvenir de ce qu'un François disant un jour à un Suisse, que la route de leurs Cantons jusques à Paris, pourroit être pavée de l'argent que la France avoit sourni aux Suisses. Le Suisse répondit qu'il en convenoit; mais que le François devoit aussi convenir, que le sang que les Suisses avoient repandu pour la France, sormeroit une riviere capable de porter bateau. Cette réponse n'est pas grossere.

a déja des gages assurés du succés de la guerre à d'un triomphe prochain? est ce la prise de Nice, & l'extrémité où est reduit le Duc de Savoye? sont ce les progrés des Allemans en Italie, pendant la derniere Campagne? sont-ce les exploits de Milord Marlborough prés de Treves & en Flandres, où la surprise fortuite des Lignes a plus ruiné son Armée, qu'elle n'a fair de malà celle des deux Couronnes? Enfin est-cela situation storissant de l'Archiduc à Barcelonne, où l'on dir qu'à toute heure il aprehende de se voit enfermé par ceux-mêmes qui l'ont appellé socce, dis je, toutes ces considerations, qui sont concevoir pour l'Empereur de si hautes esperances?

Plus je regarde certe disposition generaledes affaires, plus je resuse de croire, ce que publicat les creatures de la Maison d'Autriche, que Mrs. de Berne devouez absolument à cette Maison, conduisent toutes les demarches de Mr. de Greuth, & dictent tous ses Memoires. Dans le dernier qu'il a donné, je ne reconnois ni la sue politique, ni l'amour pour la Patrie, que L.E. out toûjours fait éclater.

Je pense que je ne m'abuse point, lors que je ptédit que cette Diete * demandée avec tant de chaleur par les Protestans, & attenduë avec tant d'impatience par les anciens ennemis de la Suisse, comme un écücil où toute la sagesse des Suisses échoüera, & où l'alteration des esprits, au lieu des plaintes & des reproches reciproques fera naître ensin la discorde entre les deux Religions, produira un esset rout contraire: Mrs. de Berne qui semblent donner l'ame à toutes les reso-

^{*} Elle n'a pas été assemblée; on n'en atenu que de particulieres sur des matieres domestiques.

des Princes & c. Avril 1706. 263 resolutions des autres Protestans, les porteront par leur exemple à ouvrir les yeux sur les dangers veritables qu'on leur cache, pour leur en faire aprehender de chimeriques, qu'on leur montre.

L'interêt commun de la Patrie éclairera & animera les Protestans aussi bien que les Catholiques. Au lieu de se plaindre les uns des autres; au lieu de se reprocher des alliances, les unes justes & veritables, les autres moins équitables, & peut-être supposées, tout le monde travaillera unanimement à détaciner toutes les semences de démêlés & de desunion; à affermir la paix dans la Suisse, & à la procurer à tous les Païs de l'Europe, s'il est possible. Les troubles de Neukirck & du Toggembourg seront appaisez, & celui de Mostier Grandval, qui à peine commence, que déja l'Angleterre tâche de l'augmenter en naissant, sera étouffé par la justice & la prudence de Mrs. de Berne; Je les connois trop bien pour n'attendre pas d'eux, dans une si belle occasion, le sûr remede, & la fin de toutes les aigreurs dépuis quelque tems excitées dans la Suisse par ceux qui veulent profiter de ces desordres

(IV.) Examinons presentement les menaces de Mr. de Greuth, & ces redoutables malheurs, qui donnent lieu à la demande d'une Diette ge. nerale. Je les ai déja dépeints avec les plus fortes couleurs qu'on puisse leur donner. Ces malheurs ne peuvent être que la rupture de l'accord L'accord hehereditaire, & l'interdiction du commetce avec reditaire ne l'Allemagne & les Païs hereditaires. J'ai fait sera point voir que la conjoncture des tems ne permettoit rompu, ni le pas à l'Empereur de se broüisser avec les Suisses; commerce de se déclarer leur ennemi, & de se les attirer d'Allemapour ennemis. Voudroit-il se priver du secouts gne inverdis.

de

264 La Clef du Cabinel

de tous les Suisses qui servent dans ses Armées & de tant de braves soldats fortisser celles de les ennemis, qu'il ne trouve déja que trop puissates & trop nombreuses? il n'oseroit renonce à l'accord hereditaire. Je soûtiens qu'il n'oseroit non plus interdire aux Suisses le commette

d'Allemagne & des Pais hereditaires.

Les Suisses rirent d'Allemagne des grains & du sel. Ces pais tirent des Suisses, les uns d'autres marchaudises, qu'ils ne peuvent trouver ailleurs, les autres de l'argent. Si le commerce étoir interdit avec l'Allemagne, les Suisses porteroient leur argent aux François, qui leur fourniroient du sel & des grains en abondance. Que sçait-on? les François se piqueroient peut être de les leur donner à meilleur marché que les Allemans ne les leut fournissent: mais les Allemans ne sauroient où aller charger les danrées qu'ils ont coûtume de recevoir des Suisses. Ainsi de cette interdiction de commerce, l'objet de nos frayeurs, les François profiteroient, les Suisses n'en souffriroient point, les Allemans seroient les seules victimes. Pensera-t'on que l'Empereur ose jamais l'ordonner?

Quelle est donc la terreur panique, qui agiretant d'hommes sages & courageux? est-ce que les Suisses, semblables à des timides oiseaux, s'il est permis de parler ainsi, veu-lent toûjours s'épouvanter de vaines representations, qu'un vent leger remue? est-ce qu'ils pâriront toûjours aux moindres discours des Ministres de l'Empereur pour faire croire à tout l'univers, que leur servitude n'est point sinse & que les regards seuls de leurs anciens maîtres sont comme des foudres qui les ébloùissent & les aveuglent? Ne se disent-

des Princes & c. Avril 1706. 265 ils Jamais à eux mêmes que plus éclairés que leurs peres; non moins braves; plus appliqués à la politique & au gouvernement; mieux munis; ils sont assez puissants, par eux mêmes, asses assurés de prompt secours des grands Alliés ennemis de l'Empereur pour n'apprehender de sa part, ni la force, ni la surprise, quand même il viendroit à rompre avec eux

dans les siruations présentes? *

(V.) Que Mr. de Greuth connoit mal les Suisses, s'il pense les persuader par tout ce qu'il tâche de leur infinuer sur l'esprit double & changeant qu'il attribuë aux François, aussi promis, selon lui, à méptiser des amis qui deviennent inutiles, qu'ardents à les caresser, quand les besoins les y obligent : Ils n'en croiront que leur ancienne experience. N'avonsnous pas vû déja plus d'une fois la France triomphante de ses ennemis, & comme assûrée d'une longue paix, si quelque chose étoit assuré dans ce monde perissable? Avons-nous vû que sa gloire lui ait fair oublier les Suisses? n'en a-t'elle pas toûjours tenu à sa solde un nombre même plus grand que celui qu'elle est obligée d'avoir par les Traitez? Les autres Princes nouveaux dans nôtre alliance, & qu'on veut pourtant que nous preferions à la France, en ont-ils usé de même? n'ont-ils pas licentié les Suisses aussi-tôt que les besoins ont été passez?

Tout ce que Mr. de Greuth ajoute d'une espece de froideur, qu'il veut saire apercevoir entre les Cantons Protestans & la Fran-

^{*} Pairetranché ici quelques termes injurieux que l'Auteur avois laissé échaper à la plume, & qu'un particulier ne doit jamais prononcer conère un Souverain.

ce, s'il est vrai, & si ce n'est par encore une de ses adresses, ne doit point être imputé àla France. C'est l'effet de cette fausse idée que les ennemis du Roi de France, & les ennemis aussi des Protestans, ont donné de lui comme du persecuteur de la Reforme, & du De-Arncteur des Eglises dans tous les coins de l'univers. Les fugitifs de France envenimés contre lui, ont appuyé cette idée; leurs difcours ont peut-être un peu ébranlé nos Cantons Protestans. On a écouté, on a craint, si on n'a pas crû entierement; on a commencé à avoir un peu d'éloignement pour la France, & comme il est ordinaire de s'imaginer que ceux qu'on n'aime plus ont aussi cessé de nous aimer, il seroit facile que les Cantons Protestans s'accoutumassent insensiblement à penset que la France ne les confidere plus comme elle a fait autrefois.

Te sai qu'elle est toûjours la même pour eux, & j'espere qu'ils se tiendront en garde contre les mauvais discouts des ennemis communs & des fugitifs de France. Je sai qu'on ne souhaire rien rant en France que le retablissement d'une sincere cordialité, entre elle & les Cantons Protestans. Je ne puis sur tout ignorer qu'il ne tient qu'à Mrs. de Berne d'être avec la France comme ils étoient du tems d'Henri IV. Louis XIV. est le même pour eur qu'étoit son Grandpere, quoi que Mr. de Greuth assure qu'on les abandonne, & pour parlet comme lui, qu'on les laisse de côté. S'ils s'éraminoient bien, ils ttouveroient peut-être que ce sont eux, qui seduits par tant de ruses dangereuses des ennemis, semblent vouloit laisser la France de côté.

Quelle seroit la felicité & la gloire de

des Princes & c. Avril 1706. 267 la Patrie, si on étoussoit toutes ces injustes desiances; l'Alliée commune des Protestans & des Catholiques, ne seroit plus regardée comme l'ennemie secrette de quelquesuns, & déviendroit entre les deux Religions, par un retour sincere de tous les Suisses à elle, le lien sincere d'une concorde éternelle. Cette felicité n'est pas éloignée, si les Suisses veulent bien ne regarder que leurs vrais interêts & ne se conduire que par leurs propres lumieres

Pourquoi Mr. de Greuth abuse-t'il de ce grand nom du sameux Prince de Condé, respectable dans tout l'Univers? Ce Pere des gueriers de son tems, estimoit & aimoit trop les braves Soldats Suisses, qui lui avoient si souvent aidé à remporter des Victoires pour parler d'eux avec ce mépris qui paroit dans le discours qu'on suppose qu'il a tenu. Quand il eût pensé ce que rapporte Mr. de Greuth, il étoit trop sage pour le dire. Toutes ces mauvaises citations, toutes ces fables, indignes de la gravité du catactere d'un Ministre, meprisées par les Suisses comme elles le doivent être, ne leur inspireront point contre la France, la désiance que M. de Greuth veut leur donner.

Les Suisses ne vivent plus dans l'ignorance de leurs Peres. La vraye & la fine polititique, autrefois l'appanage des seuls Italiens, est à present aussi cultivée en Suisse qu'en nul autre Païs du monde. On connoit en Suisse les interêts generaux de l'Europe; on y connoît les interêts par ticuliers de chaque Etat, & leur liaison ou leur opposition à ceux de la Patrie. On y connoit surrout le sage Gouvernement de la France, & on ne croira jamais, que quand même elle auroit accablé tous les ennemis qui l'attaquent, enssée d'une prosperité passagere, elle voulût

268 La Clef du Cabines maltraiter les Suisses, pour ne les plus retros ver quand le tems de besoin & d'adversité te viendroient. FIN.

II. Quoi que nous ayons retranché quelques termes de l'écrit que l'on vient de lire, & adouci quelques autres où l'Auteur ne me paroissoit pas avoir gardé assez le respect dû aux Souverains, on jugera facilement, que ce Suisse (puis qu'il se donne pourtel) est plus Partisan de la Couronne de France que de celle de l'Empereur.

Different ce que de celle de l'Empere

Different du Canton de Berne avec l'Evêque de Bâle.

It vient de s'élever un petit different entre le Canton de Berne & l'Evêque de Bâle', qu'on nomme de Porantru; ce Prelat a trouvé quelque opposition à la levée des droits qu'il demandoit aux peuples de Mouftier - Grandval, qu'on nomme en Suisse Munsterral, qui sont ses Sujets, quoi que sous la protection de Berne, en ce qui regarde la Religion. Quoi que cet affaire soit peu de chose en elle-même, il semble qu'ou veuille la rendre capitale, par le bruit qu'elle fait déja dans l'Europe : Comme nous nous sommes engagez de raporter les Actes & autres pieces historiques, de quelque part qu'elles viennent, je joints ici le Memoire que Mr. Stanian, Envoyé d'Angleterre, presenta le 27. Janvier au Canton de Berne au sujet de ce différent.

Magnifiques et puissants Seigneurs,

Memoire L'A Reine de la Grand Bretagne ma Souà ce sujet. Veraine, ayant ésé informée du proced violent de Mr. l'Evêque de Bâle, qui cher

des Princes Esc. Avril 1706. 260 che ouvertement à vous priver de vos droits de protection & autres que vous avez sur les peuples de Munsterral, & dont vous êtes en possession dépuis si longues années. Sa M. a d'abord reconnu, que cette inovation ne pouvoit venir que des persuafions que des malintentionuez auront inspiré à cet Evêque, dont le but ne peut être que d'abolir l'exercice de la Religion Reformée dans ce pais ; & comme pour y parvenir il faut premierement anéantir vôtre protection, il a commencé par usurper vos droits, dans l'esperance que vous ne voudriez pas les maintenir, quand vous fauriez qu'il est fortement appuyé. S. M. regarde cette affaire comme un attentat, que vous devez entierement attribuer à quelques Puissances voisines, ennemies de vôtre Religion & de vos Libertez; & comme le premier fruit de l'alliance que les Cantons Catholiques viennent de faire avec le Duc d'Anjou. Car il est impossible de croire que l'Evêque de Bâle, avec aussi peu de Troupes que de justice, osat tenter de vous priver par la force, d'un droit incontestable, s'il n'étoit pas bien assuré d'un secours considerable.

Sa M. est persuadée, qu'il n'est pas necessaire qu'elle vous exhorte à prendre des resolutions promptes & vigoureuses, pour maintenir ces pauvres peuples dans le droit qu'ils ont de vôtre protection, & pour vous maintenir vousmêmes dans ce droit & dans les avantages que vous en tirez. C'est porter une atteinte si sensible à vôtre Souveraineté, qu'il faut absolument la soutenir ou y renoncer. Sa M. sait que vous connoissextrop bien la justice de vôtre Cause & la force de vos Armes, pour que l'Evêque de Bâle & ses Alliez, vous épou-

ventent, ou vous detournent de prendre des re-

met de vous fournir les moyens d'agir efficacement contre tous vos ennemis. Voilà M. & P. S. ce que j'avois à vous dire de la part de la Reine, & sur quoi vous pouvez compter sûrement : Je prie le Seigneur, qu'il vous înspire des resolutions conformes à laste reté des Peuples qu'il a commis à vôtre protection, à l'honneur & à l'interêt de vôtre

Etat, & qu'il vous comble de ses benedictions les plus pretieuses Signé, A. STANIAN Commerce défendu en Allemagne.

III. Il y aquelques mois que des Soldats Savoyards pillerent des Officiers François des Genevois sur le Territoire de la Republique de Gene ve qui portoient beaucoup d'argent comptant; Messieurs de Geneve les firent arrêter, & rendre aux François ce qui leur avoit été pris ; ensuite ils envoyerent les Soldats à Mr. le Duc de Savoye, à qui ils firent demander justice de la violence qui avoit été commise sur leur territoire, sans respect pour leur Souveraineté ni aucun égard au facré droit

des Princes &c. Avril 1706. droit de Neutralité qu'ils observent; mais S. A. R. bien loin d'y faire attention, a voulu rendre les Genevois responsables de la capture qu'ils avoient ôtée à ses Soldats. & son Ministre à la Cour de Vienne, a obtenu de l'Empereur l'interdiction du Commerce des Etats hereditaires avec cette petite Republique, & a fait saisir tous les cffets des Genevois qui se sont trouvez dans les Etats de S. M. I. il fait soliciter la même défense à Ratisbonne contre les Cantons

Catholiques.

IV. Les Cantons Protestans se sont affemblez à Arau, & les Catholiques à Lucerne. assemblez. Le Marquis Barreti Landi, Ambassadeur d'Espagne, fit en Italien un trés-beau discours à cette derniere Assemblée le 26. Fevrier, dont voici la substance. Ou'il v avoit de l'injustice, de l'imprudence & de l'irregularité au procedé de la Cour de Vienne de vouloir porter la Diette de Ratisbonne de romore le commerce avec les Suisses en haine du renouvellement du Capitulat de Milan; que cette affaire n'intetessoit pas moins les Protestans que les Catholiques, puis qu'on ne sauroit insulter un membre sans que le corps ne s'en ressente. Que l'Empereur voudroit rendre la Suisse aussi esclave de la Maison d'Autriche que le sont toutes les Puissances de l'Empire; que ce qu'il vient de s'exécuter en Baviere, ne fauroit manquer de persuader aux peuples de Brandebourg, de Saxe, de Wirtemberg &c. qu'on ne doit reconnoître d'autre Souverain dans leur Païs que S. M. Imperiale. Que les Ministres de l'Empereur & de ses Alliez tâchent de jetter la désunion entre les Cantons, pendant

Cantons

La Clef du Cabinet

272 dant que ceux des deux Couronnes les exortent à l'union & à la concorde. Que les naturalistes nous aprennent qu'auprés des plantes venimeuses il y en a une autre qui guert les maux que la premiere a causez: que de même les deux Couronnes garantiront toljours le Corps Helvetique des maux dont ils sont menacez de le part des jaloux de Ieur honneur, de leur gloire & de leur liberté, pourva qu'ils soient trûjours unis, &c.

ARTICLE V.

Ous comprend ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE dépuis le mois dernier.

Accommodement des Mecontens rompu.

N a perdu toute esperance de voir termier les troubles de Hongrie, par la mediation des Plenipotentiaires d'Angleterre & de Hollande, quoi que ces Ministres y avent apporté de leur part une habileté qui n'est pas commune, & des soins infinis. Ce n'est pas que la Cour Imperiale de son côté n'ait tâché de gagner les Chess des Mécontens, par des offres particulieres, qui cependant n'ont abouti qu'à augmenter leur défiance, sur tout dépuis qu'on a voulu donner au Prince Ragotzki un équivalant en Croatie pour les biens qui lui appartiennent en Hongrie & en Transilvanie, & & au Comte qu'on a offert au Comte Berezini la Charge de Palatin ou Viceroi de Hongrie, à condition qu'il resideroit toûjours à Vienne. " Ils répondirent à ces propositions: que le piege étoit trop groffier pour s'y laiffer sur-", prendre, qu'on ne vouloit les éloigner de

Offres faites au Prin se Ragotzki Berezini.

des Princes Esc. Avril 1706. Hongrie, que pour les faire plus facilement perir, au gré de la Cour de Vienne, qui ne pardonne jamais, & qui ne se " fait pas un scrupule de violer les Traitez les plus solemnels; que dépuis long-tems « la famille du Prince Ragotski, & toute la " Noblesse Hongroise, avoient été les ob- " jets de la fureur & de l'inhumanité du " Conseil Imperial, lequel auroit bien moins " Ils les refud'égard pour les Hongrois, qu'il n'en " sent, ép venavoit eu pour les Bavarois, qui ne sont " lent avoir pas Sujets de la Maison d'Autriche. Que " part à la puis que l'Empereur n'avoit pas voulu " Paix Geneleur accorder les Préliminaires de la Paix " rale. qu'ils ont demandé, & la garantie de la " Suede & de la Pologne, plus à portée 6 de saire observer les Traitez en Hongrie, . que ne sont les Anglois & les Hollan- " dois, on étoit resolu de supporter les miseres & les calamitez de la guerre, jusques à la Paix generale, où ils pourront produire 66 leurs justes raisons, & traiter de leurs diffe- ce rens avec beaucoup plus de seureté, tant à l'égard des Chefs, que pour ce qui regarde " la liberté & les Privileges de la Nation Hongroise; & qu'enfin un Traité general seroit 66 micux respecté qu'un particulier, & pré- « viendroit de nouveaux troubles. Cette ré- " ponsea été un effet des resolutions prises « dans l'Assemblée des Etats de Hongrie, dont

dans l'Assemblée des Etats de Hongrie, dont nous avons parlé le mois dernier. *

Ii est vrai que le soulevement de Bavie- On contiete est apaisé; mais on ne peut pas dire que la nuë d'executranquilité y soit entierement retablie, & se zer les Ba-

suis fort trompé, si l'on n'y voit au premier varois.

* Voyez Mars pag. 178.

La Clef du Cabinet

jour une nouvelle sedition: du moins mepa roit-il que la conduite que tiennent les Commissaires Imperiaux en ce pais-là, est un veritable levain à revolte; car dépuis la publication de l'Amnistie, il ne s'est presque point écoulé de jour, qu'on n'ait emprisonné ou executé à mort quelques personnes accusées ou soubconnées d'avoir eu part aux der-

Reflexions me ce luies.

niers troubles. Un homme de distinction, quiremplit actuellement un poste avantageur dans l'Armée de l'Empereur, disoit derniere. ment dans une assemblée, où assurément il y avoit plus de Partifans de la Maison d'Autriche, que de gens qui en fussent détachez. Te ne comprends plus rien, disoit il, à la 2) conduite de la Cour de Vienne, ausujet , de la Baviere; dans le tems que nous croyons les Bavarois coupables +, on se con-» tentoit d'emprisonner & de dépouiller de » leurs biens, les personnes suspectes, sans en avoir jamais fait mourir aucune; c'étoit » dans ce tems-là, ce me semble, (si on avoit eu des preuves du bruit qui couroit,) » qu'il falloit faire le procés aux criminels, 33 s'il s'en étoit trouvé quelqu'un; lors que » nous avons vû les Bavarois prendre les armes, pour se défendre, ou pour conserver leur prétendue liberté, tout le monde » a blamé ceux qui leur avoient donné lieu 3) d'envenir à cette extremité; la crainte qu'on eut pour cet embrasement, fit souhaiter à tous les compatriotes de l'Empire de voir 2, éteindre ce feu dans sa naissance: mais à 2) peine les plus grandes flames de cette in-», cendie ont disparu, que ceux qui ne de-

† C'est au sujet de la prétendue Conspiration contre les Troupes Imperiales.

des Princes, & Avril 1706. 275
Proient songer qu'à l'éteindre entierement, «
Versent abondanment de l'husse sur les tiCons qui sument encore; car dépuis la publication de l'Amnistie, que l'Empereur a «
bien voulu accorder à ce peuple, pour l'amener au point de la soumission, on n'a «
pas discontinué les horreurs des supplices, «
qui souvent irritent plus les esprits, qu'ils «
ne servent à les ramener à la raison.

Ce sont là les propres termes de ce Seigneur Allemand, qui cependant n'est pas Bavarois, quoi que son nom soit trés connu dans l'Europe; le respect que j'ai pour sa perfonne, & d'autres raisons de bienseance, me dispensent de le nommer; je me contente de raporter fidelement son discours; je le fais avec d'autant plus de verité, que je fus present lors qu'il le prononça. D'ailleurs tout le monde est si convaincu que les Commissaires de l'Empereur sont les principales causes de tous les maux qui ont accable les peuples de Baviere, qu'on a raison de craindre qu'ils ne deviennent auffi les Auteurs des malheurs oui menacent l'Allemagne, & ie ne scai s'ils n'éprouveront pas un jour en leur personne, cette menace de l'Oracle de Delphes:

La justice de Dieu pour suit l'auteur du crime, Tôt ou tard il en est la sanglante victime; Fût-il de Jupiier en naissant descendu, Un châtiment certain est sur sui suspendu;

ARTICLE VI.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & Pass du NORD dépuis le mois dernier.

I. T A scituation dans laquelle nous laiffâmes les affaires de Pologne le mois dernier, * étoit un pronostie infaillible, que les mouvemens du Roi de Suede, quoique dans la saison la plus rude de l'année, produiroient quelque chose d'éclatant en ce pais la Sans nous engager à suivre jour par jourles mouvemens des Armées, nous ferons seulement mention des principaux évenemens.

Suite des mouvemens du Roi de Suede.

Le Roi de Suede étant informé que le Roi Auguste avoit rassemblé ses principales forces à Grodno, resolut de l'y aller joindre, & avant passé le 24 Janvier à la gauche de Tickozin, fans l'attaquer, arriva le 25. à la vôë de Grodno. Le lendemain ce Prince avant rangé son Armée en bataille, la fit offrit de nouveau au Roi Auguste, qui ne jugea pas à propos de mordre à la pomme; & comme les retranchemens de la Place étoient trop bien gardés & trop bien fortifiés, Sa M. S. ne crût Arrive de- pas non plus qu'il fût à propos de les attaquer vant Grod- avec une Armée fatiguée comme la fienne, d'autant plus qu'elle n'avoit pas les choses necessaires pour entreprendre un Siege deresistance; Et comme il étoit obligé de faire rafraichir ses troupes, il en envoya une partie à Vilna,& marcha avec le reste à Nowodwas. à huit lieuës au delà de Grodno, qui étoit un endroit d'où la Cavalerie du Roi Auguste ilroit

no de s'en éloigne.

des Princes &c. Avril 1706. 277 roit partie de ses vivres & abondance de fou-

rages.

Il. A peine les Suedois se furent ils éloignés de Grodno, que le Roi Auguste aprés ouste viens avoir donné les ordres necessaires pour la avarsovie. garde & la deffense de cette Place, en partit le 28. Janvier, escorté de sa Garde à cheval, & de 4000. Cavaliers Moscovites: il donna ses ordres en passant à Tickozin, & arriva à Varsovie le c. du mois de Février. Le dessein de ce Priace étoit de ramasser les troupes qu'il avoit aux environs de Cracovie, pour en former un petit corps d'Armée, afin de marcher à la rencontre de celle qui lui venoit de Saxe, composée de 20 à 22, mille hommes. tant Saxons, Polonois que Moscovites, ou deux Regimens de François formés de deserteurs ou de prisonniers faits sur le Danube. qu'on avoit débauchez. Il pretendoit par là mettre le General Renschild entre deux seux. s'il vou oit s'oposer au passage de ces troupes; mais l'évenement ne seconda pas son dessein, commenous l'allons remarquer.

III. Car cette Armée venant de Saxe, ayant passé l'Oder sans opposition, les Generaux Frowstads Schuylembourg & Fleming laisserent en cet endroit, un corps d'environ 3000, hommes, pour la garde du passage & pour attendre le reste des équipages qui venoient de Saxe: ces Generaux s'avancerent ensuite dans la grande Pologne, tenant la route de Varsovie, pour valler joindre le Roi Auguste: ils avoient pour lors 19000 hommes effectifs. Le General Renchildt, dont l'Armée n'étoit que de neuf mille hommes; (à la verité tous Suedois, & par consequent des meilleurs Soldats de l'Europe,) recula jusques à Lissa; ce qui persua-

Le Roi Au-

Rataille de en Pologne.

278 La Clef du Cabinet

da aux Saxons, que leurs ennemis suyoientle Combat, à cause de leur inégalité; mais étans entrés dans la plaine de Vroustadt, que d'autres nomment Franstadt, qui est d'une assez grande étenduë, ils surent sort surpris de voir venir à eux les Suedois, en ordre de Bataille; les Generaux Saxons rangerent leur Armée sur trois lignes, leur droite à leur gauche appuyées à deux Villages, à ayant devant eux des Chevaux de stisse à

32. piéces de Canon.

Le General Renchild, qui à beaucoup prés n'avoit pas tant de monde, mit son Armée for une seule ligne, laissant seulement derriere lui, trois Regimens de Dragons, divifez par Escadrons en seconde ligne, pour 10ûtenir les endroits qui viendroient à plier. Le Combat commença sur le midi du Vendredi 12 Fevrier, & demi heure aprés la Cavalerie Saxonne & Moscovite avant lâché le pied, celle de Suede culbuta si fort l'Infanterie, qui prenoit aussi la fuite, qu'elle ensit un carnage surprenant sjusques à ce qu'ayant jetté ses armes par terre, se rendit prisonniere à discretion; Il y eut 7600 tuez & 6960 prisonniers: on prétend qu'il ne s'est pas sauvé 500, hommes de pied; pour la Cavalerie, elle souffrit peu à cause de sa fuite : elle s'est retirée en Saxe, avec ce qui avoit été laissé sur l'Oder, à la reserve de plusseurs qui ont deserté avec leurs chevaux, ou se sont sauver dans les Etats de l'Empereur, & ceux du Roi de Prusse.

Les vainqueurs eurent pour dépouilles, 32. pièces de Canon, 106. Drapeaux ou Etendarts, tout le bagage que la Cavalerie Suedoise fut prendre jusqu'à deux lieuës du

Champ

des Princes &c. Avril 1706. Champ de Bataille, des fusils, des bayonnettes & des épées pour armer quinze mille hommes. Les Generaux Lutzelbourg & Wostreminski sont du nombre des prisonniers, avec prés de 200 autres Officiers. On a permis aux principaux de retourner en Saxe sur leur parolle. La perte des Suedois ne va qu'à 330. Soldats tuez, & 500. blessez, & des Officiers à proportion: L'inégalité des forces, & celle de la perte, rendent cette victoire d'autant plus glorieuse, que je crois que ce ne seroit pas flatter le General Renchildt, de lui appliquer ces Vers, quoi que faits pour un autre Guerrier.

Un Heros toûjours prêt à signaler son bras; Cherche les ennemis & ne les compte pas. Suivi d'un petit corps, toutes troupes d'élite, Nôtre Suedois surprend un puissant ennemi; Sur le nombre des siens follement endormi, Qui ne s'attendoit point à si brusque visite.

IV. La nouvelle de cette Bataille, a si fort rompu les mesures du Roi Auguste, que prend le qu'elle l'obligea de partir de Varsovie, avec Roi Anguste. autant de precipitation qu'il y étoit venu: il a pris la route de Lowitz, avec toutes les troupes qu'il avoit aux environs de la Vistule. On ne sait pas encore s'il veut demander sa revanche au General Renchild, ou bien repasser en Saxe pour y rassurer ses peuples, que cet évenement a jetté dans une consternation plus facile à concevoir qu'à exprimer, sur tout dépuis que Sa Majestés a fait publier une Ordonnance pour prendre cinq hommes par clocher, pour reparer la perte de son Infanterie, & que chaque Baillage

Melures

La Clef du Cahinet 280 liage doit faire prendre les Armes aux Milices, pour la garde du Pais, où l'on craim une irruption.

Combat du Palatin de Kiovie.

V. On remarque assés souvent qu'un chagrin est suivi de quelqu'autre accident sacheux; c'est ce que vient d'éprouver le Roi Auguste; car à peine eut il la nouvelle dela Bataille de Frawstadt, qu'il reçût un Courier pour lui donner avis, que les troupes qu'il avoit en Lithuanie, avoient été battues par celles du Roi Stanislas, sous la conduite du Sieur Potoski Palatin de Kiovie.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE dépuis le mois dernier.

de Maffey Envoyé de Savoye.

Le Comte I. T Oute l'Europe est assez persuadée de la Massey d'une extremité où Mr. le Duc de Savoye se trouve reduit. Rien n'est plus touchant que le portrait que le Comte de Maffey son Envoyé extraordinaire a fait des miseres de ce Prince aux Cours de la Have & de Londres: dans les mémoires qu'il apresenté, il a mis dans un grand jour l'inutilité des fecours qu'on lui a envoyé les Campagnes precedentes; que si l'on avoit fait pour lui le quart de la dépense qu'on a fait pour l'expedition du Portugal ou celle de Catalogne, il osoit affurer qu'il n'y auroit plus un seul François dans le Piémont ni dans le Milanez; enfin que S. A. R. avoit presentement moins besoin de secours d'argent, que celui de troupes & de munitions de guerre, dont les Places qui lui restent sont dépourvues, & gu'elle foudes Princes & c. Avril 1706. 281 fouhaitoit de savoir positivement ce que les Alliez vouloient ou pouvoient faire, pour sauver sa Capitale, qu'il étoit à la veille de perdre. Dans la premiete Audience que ce Comte eut de la Reine d'Angleterre, il lui presenta une lettre de S. A. R. dont voici la teneur.

MADAME,

'Est à ce coup que nous attendons quels Lettre de ce doivent être les effets des promesses que V. Prince à la M. & Mrs. les Etats Generaux nous font Reine, esperer dépuis si long-tems: comme de nôtre côté, nous n'avons rien oublié pour contribuer à l'avancement de la cause commune, nous ne pouvons pas croire, que les Hauts Alliez veüillent absolument nous abandonner; les preparatifs que l'ennemi fait pour assieger nôtre Ville Capitale, sont si grands & si publics, que V. M. ne peut pas les ignorer: Elle sait aussi, que nous ne sommes pas en état, sans un puis-Sant & prompt secours de troupes & de munitions de guerre, de rendre cette attaque inutile, l'état où l'ennemi vient de reduire nos Forteresses de Montmelian & de Nice, sont d'assez puissants éguillons pour nons porter à bien défendre Turin; nous avons même pris de justes mesures pour cela; mais Madame, ce seroit tromper V. M. & nous tromper nousmême, de vous promettre de faire dans cette occasion échoüer les desseins de la France : A la verité nous les reculerons autant que nous le pourons, mais nous ne saurions nous flater de faire davantage. Cependant de la perte de nos Etats dépend absolument la liberté de l'Europe; faites y quelque attention, Madame, & songez que les Conquêtes qu'on fera en Espagna

282 La Clef du Cabinet

ne dédommageront jamais les Alliez de la perte du Piémont. Nous avons sur cela donné du instructions au Comte de Massei, que nous et voyons auprés de V. M. Nous vous prions, Madame, de donner creance à tout ce qu'il van dira de nôtre part. Sur ce Nous prions Dun qu'il ait V. M. en sa sainte & digne gand. Signé, VICTOR AMEDE E. Donné à Turin le 4. Janvier 1706.

Secours que l'on envoye en Italie.

II. Quelques necessaires que soient les secours au Duc de Savoye, & quelque pressantes qu'en soient ses instances, les Cours d'Angleterre & de Hollande se son contentées de donner des ordres pour faire passer à l'Armée du Prince Eugene st Regimens d'Infanterie Allemande qui sont à leur solde; c'est effectivement tout ce qu'on peut faire dans l'occasion presente, & le Du de Savoye ne peut pas raisonnablement esperer d'autre secours de ces deux Puissances, en l'état où font ses affaires; puisque d'ailleurselles fortifient considerablement l'Armée la periale en Italie, & qu'elles fournissent d'allmens à la revolte d'Espagne, afin de faite de puissantes diversions en sa faveur: Car S. A. R connoit trop bien la fituation de son Païs, pour ignorer que toutes les avenues en sont fermées à ses Alliez.

Convoi defliné pour le pour l'Archiduc, du moins se dispose s'on
Portugal & mieux à lui donner des marques sensibles
la Catalogne qu'on ne veut pas encore l'abandonner; cat
on a fait partir pour le Portugal & la Catalogne le Convoi qu'on preparoit dépuis
3. mois

des Princes &c. Avril 1706. mois, qui confiste en beaucoup de provifions de bouche & de guerre, avec cinq Bataillons Anglois, qui sont ceux de Paston, d'Eliot, de Hara, de Hotam, & de Britton; les Hollandois y ont aussi envoyé un détachement de 3. hommes par Compagnie des Regimens qu'ils avoient dans leurs Places frontieres: ces Troupes sont destinées pour recruter celles qui font en Portugal, & renforcer celles qui ont passéen Espagne. On se flate que ce secours y arrivera avant la prise de Barcelonne; mais comme à la mi-Mars, il étoit à peine forti de la Manche, il faut que les vents lui soient bien favorables, pour que ces Troupes puissent être témoins de cette expedition.

IV. A l'égard de la grande Flotte, quelque diligence qu'on apporte pour son ar- de la grande mement, ce sera beaucoup si elle peut met- Flotte. tre à la voile dans tout le mois de Mai : car on écrit de plusieurs Ports d'Angleterre, qu'on n'avoit pas encore pû s'affurer de la moitié des Matelots necessaires, & la violence qu'on aporte presque par tout, pour les forcer à prendre parti, causa dernierement une espece de sedition à Portsmouth & à Souptamton: les Maires de ces deux pour les Ma-Villes, étans accusez d'y avoir eu part, su-telots. rent citez à Londres, pour rendre compte

de leur conduite.

V. L'Abbé de la Rourlie, qui se fait L'Abbé de appeller le Marquis de Guiscard, n'avoit la Bourlie & pas fait parler de lui dépuis long tems : Il Cavalier. est arrivé à Londres dépuis environ six semaines, venant de Catalogne, où il doit repasser au premier jour avec Cavalier; ils ont eu plusieurs conferences avec Milord Marl-

Armement

Marlborough & le Marquis de Mirmont; où, s'il faut ajoûter foi à certains avis particuliers, on a pris des mesures contre la

ticuliers, on a pris des mesures contre la tranquilité dont jouit presentement la Province de Languedoc; mais pour dire les choses naturellement, ce projet avoit été formé avant qu'on eût avis en Angleterre du mouvement que les François viennent de Sentimens faire en Catalogne; ce qui, peut-être, aura

un peu déconcerté ces mesures.

Sentimen contre le Gouverne ment.

VI. Le Parlement d'Angleterre tire à sa fin; car ayant terminé les affaires du subside, on doit le proroger au premier jour. Quelque bien intentionné qu'il ait été pour les sentimens de la Cour, il n'a pas pû déraciner du cœur de la plûpart des Anglois cette opinion, que l'Eglife Anglicane étois en danger sous le gouvernement present. Cette opinion a même été prêchée publiquement par quelques Ministres Presbiteriens, qui n'ont pas par là rendu meilleure la cause de leur parti.

Projet de Paix condamné.

VII. Mais cette erreur (car on prétend que c'en est une des plus dangereuses) n'a pourtant pas été punie si severement que le procedé de certaines gens qu'on a emprisonné, pour avoir eu l'impudence de publier un projet de Paix, où l'on ne distribuoit à l'Archiduc qu'une partie de la succession d'Espagne, sans neanmoins en donner le moindre lambeau à la Couronne de France; ll est vrai que dans ce projet, on avoit obmis de dédommager l'Angleterre des grandes dépenses qu'elle fait pour le soûtien de cette guerre, & certaines gens publient pour une verité, (quoi que je le regarde pour une veritable chimere) que dans le Traité de la

gran-

des Princes &c. Avril 1706. grande Alliance il v a deux Articles secrets. l'un en faveur de la Couronne d'Angleterre. & l'autre des Hollandois: par lesquels l'on promet à l'Angleterre les Villes d'Oftende, de Gilbraltar, & de Barcelonne; & aux Hollandois Anvers & Cadix, pour les posseder à tître d'engagement, jusques à ce que l'Espagne ait absolument remboursé ces deux Nations de tous les frais de la guerre. La justice équitable de la Cause commune. devoit bien aussi ne pas oublier les interêts de l'Allié sacrifié, je veux dire le Duc de Savove: il falloit bien du moins lui promettre la Viceroyauté du Perou : peut-être ne veut-on pas l'envoyer si loin, & qu'on espere de le dédommager sur le Duché de Milan.

VIII. Le dix Fevrier les Anglois celebrerent avec beaucoup de solemnité l'anniversaire de la mort de l'infortuné Roi Charles I. que ses Sujets firent mourir sur un échafaux: ne seroit-il pas plus à propos que les Anglois missent une histoire si tragique dans un éternel oubli, (si cela se pouvoit,) que non pas d'en faire une espèce de triomphe annuel? cette conduite a quelque rapport à celle de l'Empereur Charles-Quint, qui en 1427. avant fait mettre le Pape Clement VII. en prison, il l'y détint six mois, pendant lesquels ce même Empereur faisoit faire en Espagne, des processions & des prieres publiques pour l'heureuse délivrance du St. Pere: n'est-ce pas là se moquer impunément des

Loix divines & humaines?

Extrait de diverses Lettres.

Uoi que nous ayons déja donné la liste des Vaisseaux de la Flotte de France, on ne sera pas fâché de trouver ici l'ordre de Bataille des trois Escadres de cette Armée Navale, avec le nombre d'hommes & de Canons de chaque Vaisseau.

Vaisseaux. Commandans. Hon	ames.	Can.
Le Henry. Mr. de Belle-Fontain	e. 400.	70
Le Furieux. Le Chevalier d'Ail	y. 350.	56
Le Toulouse, de Chabert.	380.	61
L'Invincible. De Boulainvilliers.	450.	66
Le Neptune. Le Marechal de Cœu	vres. 600	0. 71
Le Vainqueur. Le Comte de Villa	ars. 600.	88
Le Serieux. De Champigny.	380.	70
Le Fleuron. De Mons.	350.	
Le Sage. Chev. de la Roche Al'ar	d. 330.	54
L'Eclarant. De Palais.	430.	66
Le Trident. De Châreau Morant.	350.	70
Le Content. La Roche Alard l'aîne	388.	60
L'Heureux. Du Quêne Monier.	440.	70
Le Parfair. Mr. L'AMIRAL.	600.	76
L'Intrepide. de Sepville.	600.	84
Le St. Louis Comte de Hautefort.	380.	64
Le Ruby. Chev. de Grancey.	330	54
Le Fendant. De Modene.	350.	62
Le Diamant, L'Authier.	350.	60
L'Entreprenant. De Caffaro.	360.	62
L'Ecuëil. De Pontac.	380	68
Le Septre. Le Marq. de Langeron	650.	88
Le St. Esprit. Du Casse.	400.	70
Le Mercure. De Beauquaire.	330.	54
LeVermandois. Comte deBethune		
Le Bizarre. De Serguigny.	380.	68
		NAME OF TAXABLE PARTY.

des Princes &c. Avril 1706. Il y a quatre Fregates legeres, qui sont la Parfaite, la Princesse, la Gallatée, & l'Upton. 2. Galiottes à Bombes, la Fulminante & l'Eclaran. te. 4. Brûlôts, l'Espion, l'Eclair, le Violent & le Lion. 3. Flutes, la Balaine, le Pinque, & le Portefaix. Cette Flotte devoit être suivie de deux autres Vaisseaux du premier rang, & d'une Fregare, qui sont le Triomphant, l'Adorable, & la Silvie. On vient de recevoir avis que le Roi d'Espagne ayant joint Mr. de Tessé, l'Armée étoit arrivée prés de Batcelonne, & Mr. de Toulouse dans la Rade de cette Place, & qu'on disposoit toutes choses pour l'ouverture de la tranchée. Les Portugais sont en mouvement. & menacent d'assieger Badajox. Mr. le Duc de Vendôme partit de Paris le 15. Mars pour l'Italie; le Grand Prieur son frere a eu permission d'aller faire quelque séjour à Rome. Le siege de Turin dépend du succés de l'expedition de Catalogne. On murmure beaucoup en Angleterre contre la conduite de Milord Peterborough; Tout se dispose pout l'ouverture dela Campagne sur le Rhin; des premiers mouvemens qui se feront en ce Païs-là, dépend le salur de Fort-Louis, qui dépuis quatre à cinq mois est étroitement bloqué par les Imperiany.

ARTICLE VIII.

Contenant quelques Nouvelles de Litteratuse, & autres Remarques curieuses.

I. C Eux qui ont lû le dernier mois de cet ouvrage*, y auront remarqué une piéce trés-curieuse sur le flux & reflux des mers, dont

^{*} Voyez Mars pag. 213.

La Clet du Cabinet

う気気

dont nous joindrons ici la suite, puis que nous aprenons que les Curieux ont rendu à Mr. Comte de Fenoil, qui en est l'Auteur, toure justice due à son merite & à sa profonde étud. tion.

Suite de l'abregé du discours des observations & demonstrations des veritables causes du flux & reflux des mers &c.

A verité de ces principes, demontrée pu leur juste application & explication ge nérale & parfaire, qu'ils donnent de tous le mouvemens des mers, dans toutes leurs circonstances, est premierement confirmée par induction, & ensuite par l'égalité de l'action du Soleil, convenable à son éloignement & grandeur immense, laquelle ne peut mettit aucune inégalité dans les impressions qu'il sui sur les diverses parties du Globe élementaire, ni consequemment donner aucune élevation ni abaissement à ses eaux.

Egalité de l'action du Soleil, & ses consequen. ces.

Inégalité de l'action de la Lune of les confe-

quences.

Comment la Lune reçoit & communique les esprits solaires au Globe élementaire.

Au contraire la mediocrité de la distance de la Lune, & de son étenduë huit fois surpassée pat celle de la terre, établit l'inégalité de son action &de son impression & les accroissemens & abailsemens naissans de cette inégalité.

Les differentes situations de la Lune aux points des Solstices, des Equinoxes, & de set quadratures demonstrantes qu'elle ne fait sur les mers aucune impression par ses propres esprits, ni propres qualitez, établissent qu'elle reçoit du Soleil, tous ceux ou celles qu'elle communique au Globe élementaire, par les voyes de reflexion ou trajection, avec plusou moins d'abondance, suivant la diverse expo-

fition

des Princes &c. Avril 1706. Ention ou supposition des contrées de ce Globe à ses aspects, & suivant la proximité de Les oppositions ou conjonctions au Soleil dont Le tenvoyé, ou transmission d'esprits sur ce Globe, cessant autems des quadratures, cette impression inégale, faite sur les mouvemens, cesse, & consequemment tout flux & reflux.

Ces esprits, qualitez ou influances, suivant dans leurs sujets les mouvemens de leurs principes, circulent dans le Globe élemen- tion des eftaire, & communiquent leur circulation aux Priss. plus subtils corpuscules des mers, desquels

elle passe aux particules plus grossieres.

Cette communication d'esprits, par leur Confirmatrajection dans la Lune, & penetration dia- tion de la metrale du Globe élementaire, ne tombant communisous ancun sens, est confirmée par la démon- cation des stration de la subtilité, & autres qualitez des espriss. esprits solaires, porosité, penetrabilité, & penetration actuelle des corps de la Lune & de de la terre, suivie des circulations & impulsions, d'où procedent ces inégalitez & contrarietez de mouvemens.

Pour ne rien obmettre de necessaire au parfait éclaircissement du sujet; routes les differentes impressions, directions, reflexions, re- tions de toufractions, circulations, déterminations & con- tes les affecversions conceues par les esprits, dans leurs tions des esprincipes, sont observées & décrites; l'effu- prits. sion universelle des esprits du Soleil, la circulation autour de son Axe, d'Occident en Orient, du côté de la terre, qui apporte quelque moderation à l'impression commune de ses esprits d'Orient en Occident; la conversion qui le fait des termes de ce mouvement particulier, par la refraction & intersection des lignes, passant reciproquement au côté l'une de l'au-

Circula-

Observa-

La Clef du Gabines

tre, que les esprits souffrent au tems des conjonctions, & par leur reflexion, au tems des oppositions, au travers & au delà du Globe élementaire, jusques aux parties opposées des Cieux, où ils rencontrent les termes du mou-

vement reciproquement convertis.

changement des dispose. zions des efprits,

Dans certe conversion de disposition les el-Effets du prits traversant le Globe élementaire, & y recevant par une pareille refraction, une le conde conversion, sont retablis dans un mouvement autour de l'Axe de la Sphere qu'ils composent au dedans de ce Globe, pateil & conforme dans ces deux côtez opposez au mouvement de circulation du Soleil, autour de fon Axe.

ferente, &c.

Les esprits parcourans dans cette circula-Leur eire tion, successivement toutes les portions du culation dif. Globe & étant plus frequens & plus comprimez dans celles qui sont exposez, & supposez diametralement ou plus directement aux aspects de la Lune, y renforcent davantage dans les unes la même succession, l'impression commune & uniforme, qu'elles reçoivent des esprits purement solaires, & contrarient outaffoiblissent davantage dans les autres l'impression contraire qu'elles y rencontrent.

Diversité circulations Maires.

Les mouvemens circulaires de ces esprits des axes des émanez immediatement, les uns du Soleil, les autres de la Lune, sont demontrez conformes des esprits fo- dans les termes dont ils partent, & ouils tenlaires & lu- dent, & differens dans les Axes, autout delquels ils circulent. Ces premiers circulans simplement autour de l'Axe qu'ils ont commun avec la terre & les autres le formant au moyen de l'intersection de leur ligne, dans les refractions, un Axe particulier dans ce Globe, autour duquel outre la circulation commune qui

des Princes &c. Avril 1706. emporte toute leur sphere, autour de l'Axe commun, ils ont encore une circulation particuliere, provenante del'impression du mouvement singulier du Soleil autour de son Axe convertie en son contraire, par ses mutations ou interfections.

Par cette composition des mouvemens de circulation commune & particuliere, ils devan- ce, effets & cent & accelerent le mouvement simple des es- accidens qui prits, purement solaires; mais par la seule en naissent. commune circulation autour de l'Axe commun.

Ces mouvemens excentriques, dans leur conformité, étant reconnus dans le Globe Elementaire. la diversité des accidens naissant de leur excentricité, est examinée.

La portion comprise entre les deux Axes, n'étant pas considerable, deux principales lignes sont observées dans leur circonfetence exceptrique; La premiere passant par les deux ceptres de leurs circulations, coupe les cercles qu'elles decrivent diametralement en deux parties égales: La seconde tombant perpendi culairement sur la precedente, au point moyen entre les deux centres, coupe chacun de leurs cercles aux dex points de leur commune section.

Les principaux Angles Curvilignes, formés par les intersections des lignes circulaires , des angles, étant pareillement distinguez, les divers degrez de convenance, des diverses parties, de leurs mouvemens circulaires, sont examinez, & leur plus grande conformité, determinée dans les points de l'une & de l'autre de leurs côtez opposez, qu'ils ont dans la ligne qui les coupé rous deux, diametralement passant par leur centre, qui est la seule dans laquelle ils onune commune tangente. Leur moindre confort mité est pareillement determinée aux points Ÿ 2 d'in-

Conjequen-

Distinction des lignes qui coupent les circulations.

Distinction

292 La Clef du Cabines d'intersection de leur circulation, qu'ils un dans la seconde de ces lignes.

Determizeations des points &c.

Les mouvemens excentriques, étant supposez contraires, tels qu'ils le sont sous les 70nes temperées, seur plus grande contraitet est demontrée dans les deux points de la promiere des Lignes ausquels ils concourent par mêmes tangentes, & leur moindre contraitet, dans les deux autres points predits, entre les quels points, de plus grande ou moindre conformité ou contrarieté, les points moyens sont plus conformes ou plus contraires, suivant leur proximité des extrêmes.

Aplication de ces demonstrazions.

De l'aplication de ces demonstrations aux deux mouvemens excentriques des esprits in terieurs, au Globe Elementaire, procedant let uns immediatement du Soleil, & les autres de la Lune, il est conclu, que sous la Zone toride, la plus grande conformité de ces deux mouvemens, est en deux points opposez de la ligne meridionale, dans laquelle la Lune est situé; & par parité de raison dans tous les points opposez de la même ligne meridionale, dans tous lesquels le simple mouvement d'Orient en 00 cident se trouve le plus renforcé par cette plus grande conformité du mouvement particulier plus acceleré des esprits, sur lesquels la Lune fait impression; & le moins renforcé aux points des quadratures, par la moindre conformité du mouvement des esprits à ces points.

Sous les Zones temperées, & sous les froids où domine le mouvement d'Occident en Orient par fois interrompu ou retardé par le mouvement excentrique & contraire des esprits sur lesquels la Lune fait impression, la plus grande contrarieté, ou le plus grand retardement, sont determinez & demontrez par les mêmes

points

des Princes & Avril 1706. points ou seroit la plus grande conformité, si les mouvements étoient conformes & la moin « dre contrarieté ou moindre retardement aux points ausquels seroit la moindre conformité.

Ces demonstrations concourant avec les precedentes à érablir le renforcement&augmenta- tion des tion des convenances, disconvenances ou con- Preuves. curances des mouvemens, en deux points mobiles, & opposez, nous enseignent même sans leur secours un principe suffisant & évidene des accroissemens & abaissemens des flux & reflux des Mers, aux deux parts diametralement opposées, qui suivent le cours & situation de la Lune.

La retention des Corpuscules des Mers par les esprits du Soleil, supposé fixe, pouvant produire un mouvement apparent, & respectif dans les Mers de même apparence, & effet d'un mouvement absolu, donne moyen d'apliquer ces principes, avec une égale convenance à tous les listemes, & de les representer & reduire par art à diverses experiences; mais la consommation de leurs preuves, faite d'ailleurs, est terminée par la conclusion de leur verité, par leur raport à toutes les observations, par leur liaison necessaire avec elles, par l'ouverture ou explication generale qu'ils donnent à tous les secrets des Mers, par la brieve & précise determination des causes prochaines & interieures des flux & reflux dans l'ordre, succession, & disposition des inegalitez & contrarietez de mouvemens, & dans les circulations provenantes en diverses Mers, sujettes à ces contraietez, & par la determination des causes premières. sensibles & ordinaires, savoir sous la Zone toride, celle des flux dans l'acceleration du mouvement, provenante des esprits transmis par la

Confirma-

Aplication égale de ces principes à tous les sitemes.

Conclusion bar la recapitulation des preuves

La Clef du Cabines

Lune. & de celle du reflux, dans l'inclination au repos commune à tous les corps graves; par laquelle les eaux, en l'absence ou éloignement de la Lune, sont reduites à la moderation de leur mouvement ordinaire.

Sous les Zones temperées, la cause des flux dans la concurance des mouvemens contraires procedant de l'impression qui y domine, & l'autre de celle des esprits émanez de la Lune, & celle des reflux dans la diversion de ces deux mouvemens contraites. Et sous les Zones froides, la cause des flux ordinaires, dans la celerité du mouvement qui y regne, & celle du reflux dans le retardement que les esprits transmis par la Lune aportent à ce mouvement : & la cause de la violence des flux extraordinaires; sous les Zones froides dans le concours de la multiplicité des mouvemens & abondance des eaux qu'ils font affluer, ou qu'ils congregent; Et les causes des divers accidens ou affections particulieres, de tous les flux & reflux, dans differentes dispositions, circonstances & occurences des lieux dans leur terre & dans leurs eaux.

Voilà quelles sont les sçavantes observations de Mr. de Fenoil sur le flux & reflux des Mersie ne sçais si tout le monde en sera également satisfait, & si quelques-uns n'auroient pas souhaité que cette matiere eût été traitée d'une maniere un peu plus familiere & moins Philosophique.

II. Si l'article précedent a fatigué le Lec-Premiers teur par salongueur, il seradédommagéparla brieveté de ceux qui le suivront. Le Pere La. my, Religieux Benedictin, connu dans la Republique des Lerrres par plusieurs excellens ouvrages, vient d'en donner un nouveau au pu-

blic,

élemens des sciences par le P. Lamy. des Princes & Aviil 1706. 295 blic, sous le titre des premiers élemens des sciences, ou entrée aux connoissances solides en divers entretiens, proportionnés à la portée des commençans, & suivi d'un Essay de Logique; à Paris chez Frederick Leonard, Imprimeur du Roi, ruë S. Jaques, à l'écu de Venise 1706. pag. 470.

Le Pere Lamy veut nous persuader qu'il a souffert quelque violence de la part de ses amis avant de permettre à cet ouvrage de voir le jour, n'ayant pû, dit il, le refuser à l'amitié, à la complaisance, au devoir &c. il nous assure qu'il a mis en usage ces deux regles, de com. mencer par les choses les plus faciles, les plus connuës, & les plus simples, &qu'il s'est servi des choses connuës, pour aller à celles qu'on ne connois pas. Cer Aureur se plaint de l'injustice qu'on lui a fait, en lui impurant la pensée de s'être voulu peindre dans un de ses precedents ouvrages, intitulé la connoissance de soi même, lors qu'il dit qu'il ne rentre samais en lui même à faux, & sans y faire quelque decouverte. Il pric par avance son Lecteur de ne pas lui impurer la sotte vanité, de s'être voulu peindre dans ce nouvel ouvrage, qui est renfermé dans quatorze entretiens. Comme les sçavans Journalistes me disputeroient le droit qui leur est si justement acquis. de faire l'extrait des Livres nouveaux, je me contenterai de dire ici, que le Pere Lamy paroir dans quelques endroits, & sur tout dans le huitiéme entretien, opposé au Pere Mallebranche & à Mr. Arnaud, dans les opinions qu'ils ont eu

de la nature & de l'origine des idées.

III.Mr. Wotton un des plus sçavans hommes Histoire dans l'histoire Ecclessastique, qui soit a ojour- de Rome Gre. d'hui en Angleterre, a public à Londres & dans par Mr. Wota la langue, l'Histoire de Rome dépuis la mort d'An-ton. tonin le pieux, jusqu'à la mort de Severe Alexandre, Lors que cet Auteur parle de Severe, & de

ce Mur celebre qu'il fit faire en Angleterre, pon assurer ses conquêtes en ce Païs là, il assure (contre le sentiment de Mr. de Tillemont que ce Mur étoit entre les Golphes d'Edimbourgh d'Ambriton. Il dit ailleurs que Julie étoit le propre mere & non pas la belle-mere de Caracal la, avec qui cet Empereur commit un incelle,

IV. On a imprimé à Londres chez Chur-

Paraphrases sur l'Epître aux Galates

chil Libraire des paraphrases en nottes sur lE pître de Saint Paul aux Galates, qui est un par M Locke, ouvrage posthume du celebre Mr. Locke, qui quoi qu'il ne fur pas Theologien de profession, n'avoir pas laissé d'étudier la Religion avec soin. Les Interprêtes se sont jusques à present fort tourmenté pour expliquer un passage de cetre Epître, qu'on trouve dans le troisieme chapitre, verset 20. qui dit, Or le Mediateur n'est pas d'un seul, mais Christ est d'un seul, On ne sera pas fâché de voir ici comme Mr. Locke explique ce passage, voici ses termes ; Or un Mediateur est un Mediateur entre deux parties interessées; mais Dieu n'est qu'une de cu

borough retre dedicatoire.

M. Marl- deux parties interessées dans la promesse. Au reste le Sr. Churchil Libraire, qui a l'honneur fuse une Epi- d'être allié de prés à Milord Marlborough) voulut lui dedier cet ouvrage; mais soit que ce Milord ne soit pas susceptible de l'ancens qu'on lui prodiguoir, ou qu'il reconnût que la vanité & l'amour propre de son parent, avoient plus contribué à cette Epître que son élevation à la gloire; il refusa le sacrifice, & donna fix Guinées à l'Imprimeur, à condition qu'il ne prendroit plus de pareilles libertez.

V. La seconde partie de l'histoire des guer-Hift. des querres civi- res civiles d'Angleterre par Milord Clatendon les d'Angle- paroit à Londres dépuis quelques mois; il est zerrepar Mr. dedića la Reine Anne, & passe pour un er-Clarendon.

des Princes ESc. Avril 1706. cellent ouvrage: on croit que Milord Rochester est l'aureur de la dedicace.

VI. On a fait en Angleterre une seconde Edition de la Religion des Dames, augmentée d'une seconde partie, plus groffe que la premiere. On a voulu attribuer cet ouvrage à Mr. Le Clerc; mais on soubconne avec plus d'apparence, qu'il est sorri de la plume de l'auteur d'une brochure qui a pour tître, Expliention des principes de la Reformation des Protestans, ou Lettre sur la Communion Ecclesiastique, où l'on répond à la question, s'il est necessaire qu'un Chrétien se joigne à quelqu'une des Communions Chrêtiennes, ou si un homme ne peut pas être bon Chrêtien, quoi qu'il ne se joigne publiquement à aucune Communion ou Secte Chrêrienne.

VII. Mr. Hermand vander Hart a fait mettre sous la presse à Helmstadt, une lettre qui com- Mr. Vander bat le sentiment commun, que ce fut Adam Hart, qui donna le nom particulier aux animaux. Cet Auteur prétend qu'Adam poussé par son propre desir, & instruit par la volonté de Dieu, chercha parmi toutes les bêtes quelles qu'elles soient, & de quelque nom qu'elles se nomment. s'il n'en pouroit point trouver qui pût être cette Compagne perperuelle dont il avoit besoin; mais qu'il n'en trouva aucune qui lui convint &c. C'étoir donc, selon nôtre Auteur, une femme qu'Adam cherchoit lors qu'il fit passer tous les animaux en revûë devant lui; & n'étoit pas alors dans le sentiment qu'il semble que Moise lui impute, de vouloir donner le nom aux animaux; cependant plusieurs Interprêtes pretendent, qu'Adam n'imposa le nom aux animaux, qu'aprés qu'Eve eut étéformée.

VIII. On a imprimé à Leiden le Trejor des anti-

Religion des Dames.

Lettre de

208

antiquitez d'Isa ie.

Tresor des antiquitez d'Italie en plusieurs volumes : l'hi stoire de Guillelmine qu'on trouve dans lese. cond volume, est assez singuliere; c'est à ce Sujet, que l'auteur dit avec Euripide, qu'il en ,, été à souhaiter pour le gente humain, que , la nature eût fourni aux hommes, un autre , moyen de perperuer leur espece, que celui ,, de la femme, afin, dir il, qu'on ne fût pas , obligé d'entrer en societé avec un animal " si insidele, & qui a un si grand penchant à , la débauche. L'Auteur auroit pû distinguer les femmes vertueuses d'avec celles qui ne le sont pas; car aparemment il ne les croit pas toutes de la même trempe, à moins qu'il ne voulût lui-même se reconnoître le fruit de la débauche de sa mere, & la compagne inseparable d'une infidelle & d'une débauchée (supposé qu'il soit marié.) Les femmes vertueuses ont raison de se plaindre de l'injustice de la plupare des hommes, qui les confondent trop aisément parmi celles dont la conduire peut souffrit quelque censure; voudrionsnous, que parce qu'il y a des volleurs, des affassins & d'autres scelerats parmi les hommes. nous fussions tous taxez de commette les mêmes crimes?

> IX. Outre l'ouvrage, touchant les eaux d'Aix, dont nous avons parlé dans un denos precedens Journaux, * Mr. Louis Arnaud, agregé en Medecine de cette Villa là vient d'en donner un autre au public sur la même matie-

Traité des te, qui a été imprimé à Avignon: ilapout eaux d'Aix, titre. Traité des eaux minerales d'Aix en par Mr Ar- Provence, avec les observations sur differen ses maladies, queries par l'usage des eaux. Il zaud. ne contient que 127, pages. Ce petit traité,

^{*} Voyer Tome III. pag. 379.

des Princes &c. Avril 1706. dedié à Mr. le Comte de Grignan, Lieurenant general en Provence, contient des choses assez remarquables. L'Auteur y dit (page 20.) que les Philosophes ont toujours consideré l'eau comme le sperme du monde, qui contient dans son centre, la semence de toutes choses qui sont nouries par son moyen; un peu plus bas il dir, que du mêlange de deux sels differents, tel que l'alcali & l'acide, il n'en resultera jamais un sel tel qu'on retire des eaux mineralles, duquel on ne peut rien retirer d'acide, ce qui pourtant devroit atriver. si l'union de l'alcali & de l'acide causoient la chaleur de l'eau. Dans un autre endroit il prétend que les eaux ne doivent pas être appellées minerales, parce qu'elles contiennent des mineraux, mais parce qu'elles sont produites à l'instard des mineraux & dans les lieux élevez; il cite à ce sujet un passage du Pere Fabri Jesuite, qui prouve que les rivieres ne viennent pas de la mer. Mr. Arnaud nous dit que la goute est la bille de l'intemperence, & ensuire nous assure qu'il n'est aucun mal dans la Medecine, dont les eaux d'Aix ne guerisfent.

X. On vient de mettre sous la presse à Paris chez Reimond Mazieres, rue Saint Jaques, une Homelie de la Correction Fraternelle. Que le Curé de S. Suplice prononça dans son Eglise il n'y a pas long tems. Son discours roule sur une allusion de la reprimande que S. Jean sit à Herode, où l'on observe quatre choses necessaires pour faire à propos une pareille correction, sçavoir la prudence, lezéle, la justice, & l'autorité. Cette Homelie a été faite comme un correctif au livre de Mr. Mortier, dont nous

Homelie de la Correction Regernelles nous avons parlé ailleurs. * A propos de la Correction Fraternelle , on a fait une Satire contre les Auteurs de ce dangereux ouvrage. condamné par le Parlement de Paris ; le Lecteur jugera, si elle est, comme quelques unsledifent, du stile du fameux Auteur des Satires imprimés de nos jours.

Uoi sous l'appui des Loix; dans le seinde nos Villes,

Sur nos propres Foyers, nous serons sans aziles! Quel monstre détruisant les plus sacrés tiens, Arme les Citoyens contre les Citoyens?

Et soufflant parmi nous la revolte & la guerre, De nouveaux Spartaves veut inonder laterre,

En vain Bellone en feu menace nos remparts, Tranquiles nous marchons à couvert de ses dars, On ne voit point ici les Phalanges armées Courir, le fer en main, au carnage animées, Embraser nos Citez & d'un barbare effort, Par cent bouches d'airain faire sortir lamort.

Mais, que dis je, une main, mille foisplus cruelle.

Allume parminous une flamme rebelle, Et paitrit ses poisons, ouvrages de l'enfer. Plus affreux, plus mortels que le feuni lefer; Par eux le fils coupable, ose attaquer son pere, Le frere furieux, s'arme contre son frere. Le mensonge triomphe, & l'esclave imposseur. De son maître trabi, devient l'Inquisiteur.

Et ce ainsi, troupe lâche, & digne du tonnere .

Que vôtre ambition veut asservir la terre? Attendez Seducteurs. L'age & les froids glaçons Malgré nous chaque jour, meurissent vos moisfons :

^{*} Voyez Feurier pag. 140. & Mars pag. 10%

des Princes & c. Avril 1706. 301
Vôtre regne viendra; la vieillesse imbecil;
A vos prestiges vains, offre un cœur plus docile
Prêt de se voir jugé, le pecheur pâlissant,
Croit acheter sa grace, en vous enrichissant;
Et le demon alors aidé de vôtre audase,
Souvent chasse Dieu même & se met en sa place.
Ainsi l'âgé nous livre à vos persides coups;
Tât qu'il est en vigueur le Ceré chape aux Loups
Mais dés qu'en sui les ans ont glacé la nature,
Des Loups & des Corbeaux il devient la pâture.
Suspendez, donc le cours de vos noires horreurs;

Mais, tandis que je parle un pouvoir legiti-

Laissez venir le tems propice à vos fureurs,

Au pied des Tribunaux a porté vôtre crime; Approchez: de quel front allez vous soutenir, L'aspect de ce Senat, armé pour vous punir. Il va, n'en doutez point, rompre ensin le silence De vos noirs attentats, reprimer l'insolence; Et ce Libelle affreux, foudroyé, pour jamais, Va venger l'innocence, & retablir la Paix.

Je vois dé ja l'éclair, precurseur de la foudre, Je vois le seu vengeur, qui doit le mettre en

poudre, Il s'allume, il éclate & va dans ce moment, Signaler vôtre crime & vôtre châtiment.

XI. Mr. Apossolo Zeno qui continue la Mapemonde Mapemonde historique, commencée par le Pere historique. Autoine Foresti Jesuite, vient d'en donner un nouveau Tome à Venise, qui contient la vie de tous les Rois de Dannemarck & de Norwege, dépuis l'établissement de la Monarchie, jusqu'en 1705.

XII. Mr. Paradifi, Auditeur de Rotte à Instruction Boulogne, a aussi fait imprimer à Venise un de la Noblesouvrage pour l'instruction de la Noblesse, qui se par Mr.

La Clef du Cabinet 202 est un gros in folio en dix parties. Le premier tome, qui vient de paroitre, traite delle Noblesse, explique en quoi elle consiste, comme on l'aquiert, comme on la conserve, comme on la prouve, il rapporte les loix & les courumes de differents états sur cette mante re. & enfin il distingue les arts qui conviennent aux personnes nobles & ceux qui l'aville sent. La seconde partie doit traiter de l'hopneur, la troisième des tîtres, la quatrieme des écusions, la cinquieme des rangs, la sixitme des injures, la septième des démentis, la huitieme des duels, la neuvieme des reconciliations, & la dixiéme de l'amitié; si chaque partie est ausi étenduë que la premiere, I faudra aux Nobles plus de loisir qu'ils n'en employent ordinairement à la lecture, pour s'instruire de leurs devoirs dans cet ouvrage.

Accademie de beaux efprits à Naney. XIII. On établit une Accademie de beaux sipries à Nancy, par les soins de Mr. le Marquis de Lenoncourt de Blainville, ci devant Envoyé extraordinaire de S. A. R. de Lorraine à la Cour de Rome. Ce Seigneur que la connoissance & l'amour qu'il a pour les belles Lettres, ne rend pas moins recommandable que l'illustre sang dont il est sorti, a parfaitement rétini en sa personne toutes les qualitez qu'on peut souhaiter à un homme de sa haissance. Les Sçavans de Lorraine doivent s'estimer heureus, d'avoir un tel protecteur. Si un certain Poète Anonime écrivoit de nos jours, & connoissit Mr. de Blainville, il ôteroit ces trois vers de se Ouvrages.

Où chercher un Patron, dans le secle où nous sommes?

Il est de grands esprits, il est de sçavans hommes, Mais il n'est plus de Mecenas, des Princes & Avril 1706. 303 Car ce Seigneur est un veritable Mecenas de nos jours, Protecteur des Sciences & des Arts.

Le P. Hommey, Religieux Augustin, si connu dans la Republique des Lettres par plusieurs scavans Ouvrages dont il l'a enrichie, n'est pas seulement un des Academiciens, mais encore comme le Herault qui nous annonce le dessein de cet établissement. Il sera sans contredit, le premier qui aura écrit en faveur de cette Academie naissante, puis qu'il vient de faire mettre fous la presse une congratulation Latine, qu'il a faite à Mr. de Blainville, où il fait le paralelle de ce Seigneur, avec le Mecenas d'Auguste: il montre l'antiquité de la Noblesse de Mr. de Leponcourt; nous fait remarquer combien sa sagesse a été admirée à Rome; nous fait sentir les avantages que la Lorraine tirera d'un pareil établissement, favorisé par le Souverain; il invite Mr. de Blainville d'inspirer à S. A. R. de faire batir à Nancy une Bibliotheque pour l'Academie 🚁 qu'il apelle par avance le Temple des Muses.

Ce glorieux dessein est digne de S. A. R. car pendant qu'Elle fait jouir ses peuples d'une profonde paix au milieu de la guerre, ses Sujets cultiveront les Sciences & les Arts, & publieront à l'envy les obligations qu'ils ont à un si grand Prince, dont la sage conduite ne lui attire pas moins l'admiration, la veneration, & l'amitié des autres Souverains, que la soûmission & le prosond respect de ceux qui ont le bonheur de

vivre sous sa douce domination &c.

ARTICLE IX.
Qui contient les naissances, les mariages, & la
mort des Princes & autres personnes slustres,
I. Son A. R. Madame la Duchesse de
Lorraine accoucha heureusement d'u-

ne Princesse le 4. Mars entre onze heures & midy;

La Clef du Cahinet

Naissances.

304

midy: il y a presentement quatre Princesse à la Cour de Lorraine, qui par leur beauté à leur illustre naissance procureront un jour de nouvelles alliances à la Couronne, avec les principaux Souverains de l'Europe: Il ya aussi un Prince pour le soutien de cette Couronne, qui court sa troisséme année; c'est un des plus beaux enfans qu'on puisse voir, son esprit, qui est des plus viss & des plus penetrans qu'on puisse trouver à son âge, nous promet de rassembler un jour en sa personne toutes les vertus de L. A. R. & les éminantes qualitez de leurs glorieux Ancêtres.

Madame la Duchesse de Noailles accoucha à Paris d'une fille au mois de Mars; c'est la seconde qu'elle a mis au monde.

Si l'on compte pour peu l'ouvrage d'une femme, lors qu'elle ne fait qu'une fille, on doit accorder une double retribution de louiange à Madame la Comtesse de Swartzembourg, Princesse de Saxe-Gotha, puis qu'à la fin de Fevrier elle mit au monde deux Princesses, qui ont été nommées Dorothé, Sophie & Louise Frederick.

II. Le Comte de Sinzern a épousé la Comtesse de Schomborn, niéce de l'Electeur At-

chevêque de Mayence.

Il y a quelque retardement au mariagedu Prince Charles, fils de Mr. d'Armagnac, avec la fille de Mr. de Guiscard dont nous parlàmes le mois dernier; si les difficultes qu'on a fait naître viennent à être levées, nous en pourrons faire mention un autre mois

Mr. le Duc d'Usez, qui étoit veuf d'unt fille du Prince de Monaco, à épousé en se condes nopces Mademoiselle de Buillon, filie du Prevôt de Paris, qui est une trés-bonne

Mai-

Mariages.

des Princes & c. Avril 1706. 305 Maison de la Robe; & de laquelle nous avons donné quelque idée dans nôtre precedent Journal. *

Mr. de Clermont d'Amboise, a aussi

épousé la fille du Marquis d'O.

Le Comte de Maur, frere du Duc de Mortemar, Colonel du Regiment Dauphin, a épousé la fille du Marquis de

Blainville, sa cousine germaine.

Le fils du Marquis de Bertillac, s'est de même allié avec la fille de Mr. le Bel. Fermier General. Je connois en France pluseurs Filles de qualité, qui troqueroient volontiers la Noblesse de leur Maison contre l'opulence d'un Fermier General, parce que celle-ci fraye le chemin du Sacrement beaucoup plûtôt que l'autre. quoi n'établit-on pas en Europe cette louable coûtume des Chinois, où les hommes sont obligez de doter les filles qu'ils époufent & dont le pere tire la dot pour le dédommager des peines qu'il a eu de les élever? Si cela étoit, la naissance des filles seroit plus souhaitée dans les familles que celle des garçons.

Mr. de Vaubreuil Maître des Comptes de Paris, épousa il y a quelque mois, Madame de Montempuy, qu'il aimoit dépuis long-tems; mais comme ce mariage se fit trois semaines aprés la mort du vieux mari, la bien-seance a voulu qu'on l'ait tenu caché quelque tems. On a fait sur ce mariage un Rondeau que je joindrai ici, aprés avoir remarqué pour l'intelligence des vers, que Mr. Robbe, qui en est l'Auteur (à ce qu'on dit) s'est mépris d'ay voir

^{*} Voyez Mars, pag. 223:

La Clef du Cabinet 206 voir attribué à Mr. de Vaubreuil, la Saline faite contre lui, inserée dans le premier tome des Pieces fugitives pag, 175 puisque trés-affurément l'accusé n'y a aucune part, & la vengeance qu'on en a voulu tirer el injuste: Il faut encore remarquer, que Mr. Petispied, Docteur de Sorbonne, qui pendant son exil à Beaune, est sorti du Royaume, fit un vœu pour la santé de la nouvelle marié, dont le nom propre est Gelle qui, dépuis long tems ne marchoit qu'à l'aide de deux cersonnes.

Des petits pieds, l'inégale famille, Comme en sagesse, en fatusté brille, L'un est modeste & de bon sugement, L'autre en martir soutient son sentiment, Et l'autre est fier comme Ane qu'on étrille. Il croit qu'en Grec toute ordure est pastille, Toute eau fin vin, tout vin nectar charmant Et tout Chevreau qu'ony roti ou grille, des petits pieds.

Il voudroit bien que la prude crimille,* Dont un miracle abrisé la bequille, Pût concevoir, mais c'est bien rarement Quà cinquante ans, nous voyons femme ou fille.

Sentir le mal nommé vulgairement des petits pieds.

III. Le Docteur Beau, Evêque de Landah est mort dans son Dioceze au Païs de Galles âgé de 86. ans.

Le Comte de Dorset, Chevalier de la Jartiere, mourut à Bath le o. Fevrier.

L'Angleterre a encore perdu un homme Illustre; c'est le Docteur Wallis, si connu dans la Republique des Lettres: il avoit rassemblé un recueil de Lettres Françoises & autres

* Crima en Grec signifie gelée.

Marte

qu'il avoit déchiffrées, & qui regardoient des affaires d'Etat & des intrigues de Cour trés delicates. Il feroit à souhaiter qu'on les donnât au public, parce qu'elles pourroient developer une infinité de choses, qui mettront les Historiens à la torture.

La Princesse Frederique, fille unique du Duc Jean George de Saxe Weysensselt, mourut le dernier Fevrier, courant sa sixiéme année; trois semaines auparavant cePrince avoit perdu une autre de se silles, qui n'a-

voit que cina mois.

L'Abbé Rizzini Envoyé du Duc de Modene à la Cour de France, est mort à Paris dans

un âge fort avancé.

Le Comte de Polastron, Lieutenant Géneral des Armées de France, Gouverneur du Mont Dauphin & Commandant à S. Malo, mourut aussi à Paris le 28 Fevr âgé de 68 ans,

Le Marquis de Montgon, Pere du Lieutenant General qui sert en Italie, est aussi

mort dans un âge fort avancé.

Le Marquis de Carmain, Sous Lieutenant des Gendarmes Dauphins, est mort âgé de 38. ans: c'étoit le Cadet d'une Maison où il y avoit plus d'honneur que de bien: on ne doute pas que s'il eût vécu, il n'eût poussé sa fortune assez avant; car il avoit donné dans plussieurs occasions des marques d'une bravoure & d'une intrepidité digne d'un favori de Mars.

Mr. de Ximenes Lieutenant Géneral & Gouverneur de Maubeuge, est aussi mort : il étoit originaire de Roussillon, sur la Frontiere de Catalogne; son seul merite avoit causé sa fortune; car il commença le metier de la guerre, par être simple Cavalier. Il laisse deux sils dans le service, dont l'aîné est Co-

308 LaClef du Cab. des Princ. & c. Avr. 1706. lonel de Royal Rouffillon, & une fille quiet veuve de feu Mr. le Comte de Tourouvre. Le Gouvernement de Maubeuge a été donné à Mr. de S. Fremont, qui doit auffi son élevation à son merite & à sa valeur: Il entra dans les Mousquetaires sortant d'être Page chet Mr. le Comte de Canify: Il se mit dans le Regiment de la Reine, qu'on leva un peu avant la precedente guerre, & c'est dans ce Corps qu'il s'est poussé.

Mr. Baillet, si celebre dans la République des Lettres, par sa vertu solide, par sa prosonde érudition & par plusieurs beaux ouvrages dont il a enrichi le public, est mort dépuis peut sa nouvelle vie des Saints; d'où il avoit épules les moins acreditez, & bani beaucoup de miracles, qu'il avoit crû fabuleux, lui avoit acquis l'estime & l'aprobation de tous les Sçavans desinteressez, un desquels a fait ces vers à sa

louange.
Baillet, dont nous pleurons laperte,
Fut docte, modeste, pieux;
Les ouvrages sortis de saplume diserte,
Sont tous édistants, instructifs, curieux,
Les Sçavants soumirent leur gloire,
Au jugement qu'il en traça;
Et c'est ainsi qu'il commença
A s'acquerir un nom d'immortelle memoire,
Que ses derniers écrits pouvoient seuls con-

Sa conduite fut si Chrétienne, Qu'à l'histoire des Saints, qu'il vient de mon donner,

On doit bien-tôt joindre la sienne. FIN-TABLE. Art. I. pag. 227. Art. II. 234 Art. III. 239. Art. IV. 241. Art. V. 272. Art. VI. 276. Art. VII. 280. Extrait de diverses Leure 286. Art. VIII. 287. Art. IX. 303.